

2026-2031

**Procès-verbal n° 3 de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 30 juin 2026,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2**

Présidence: Jean-Noël Gex

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.33 heures.

Présence de 70/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusés-es (10): Lisa Asticher, Denise Cardoso de Matos-Berger, Raphaël Casazza, Charles de Reyff, Nicolas Feyer, David Papaux, David Ruffieux, Claudio Rugo, Laurent Woeffray et Simon Zurich.

Absents-es: -

Scrutateurs-rices: Vanessa Cojocar, Gérald Collaud, Margaret Collaud, Sophie Delaloye, Johan Dick, Océane Gex et Monica Mendez.

Secrétariat: David Stulz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürky.

Assistance technique: Yan Bolle, Vincent Haymoz et Thierry Vidmer.

Le président. M. le syndic, Mme la vice-syndique, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 2^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, le public, ainsi que les représentants-es de la presse.

Je constate que la convocation du 11 juin 2026 vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire, conformément au RCG

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Moussa Elias, syndic. Au nom du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir modifier le point 12D de l'ordre du jour, en renvoyant la réponse à la question n° 9 à une séance ultérieure. Cette question nécessite des réponses qui ne proviennent pas directement du Conseil communal, mais du Conseil d'administration de SINEF SA. Ce dernier n'ayant pas encore pu se positionner, la réponse n'est pas encore prête.

Le président. Conformément à l'article 52 du règlement du Conseil général, nous devons voter sur les propositions de modification de l'ordre du jour.

Vote

La proposition du Conseil communal de retirer la réponse à la question n° 9 du point 12D de l'ordre du jour, tel que présenté sur la convocation, est accepté à l'unanimité des 67 membres ayant voté.

Ont voté en faveur du retrait: 67 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Berset Christel (PS), Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gauch Loïc (UDC), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kolly Alban (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubski Grégoire (PS), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Pauchard Marc (UDC), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Ont voté contre le retrait: 0

Se sont abstenus: 0

L'ordre du jour est ainsi adopté. Avec la modification apportée, il se présente comme suit:

1. Communications du président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 2 a et b de la séance du Conseil général des 27 et 28 mai 2026;
3. Nomination de l'organe de conciliation (art. 113 du RPer) - rapport;
4. Comptes 2025 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) - rapport;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: Elias Moussa, président de la CPPVF
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 171 (2021-2026) de Grégory Grin (PLR et indépendants), Véronique Grady (PLR et indépendants) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une approche coordonnée et structurée pour renforcer la collaboration entre la Ville de Fribourg, l'Université et les hautes écoles;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 180 (2021-2026) de Marc Vonlanthen (PS), Sophie Delaloye (PS), Florian Müller (PS) et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) intitulé: "Réaménagement de l'avenue Jean-Marie-Musy";
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 181 (2021-2026) de Florian Müller (PS), Marc Vonlanthen (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), François Miche (PS), David Ruffieux (Vert-e-s) et Gérald Collaud (CG) intitulé: "Demande au Conseil communal d'étudier un programme pour la promotion de places et rues végétalisées en tant que lieux de rencontre dans les quartiers, avec une approche participative";

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 187 (2021-2026) de Bettina Noll (Vert·e·s), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et David Ruffieux (Vert·e·s) intitulé: "Demande d'évaluer des moyens de transport alternatifs pour l'accès au quartier de l'Auge et la Basse-Ville pendant les travaux de la place du Petit-Saint-Jean et application des connaissances acquises pour d'autres chantiers futurs dans la ville";
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 195 (2021-2026) de David Ruffieux (Vert·e·s) et Valentine Mauron (Vert·e·s) intitulé: "Retour des 'grandes poubelles'";
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 197 (2021-2026) de François Miche (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et Sophie Delaloye (PS) intitulé: "Pour un emplacement et/ou une œuvre d'art en faveur de la Paix";
11. Décision quant à la transmission
 - de la proposition
 - n° 1 (2021-2026) de François Yerly-Brault (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS) intitulée: "Demande d'un règlement de portée générale pour la protection du climat";
 - des postulats
 - n° 1 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé: "Une fontaine et des toilettes sèches à la Heitera (Schoenberg)";
 - n° 3 (2026-2031) de Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) intitulé: "Etudier la possibilité de 'discuter la ville' autour de la maquette de Fribourg";
 - n° 4 (2026-2031) de Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) intitulé: "Etudier la création d'un 'permis de jardiner la ville' pour les habitants-es";
 - n° 5 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé: "Création d'un boulodrome à Fribourg";
12. Divers
 - A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
 - B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
 - C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
 - D. Réponse aux questions:
 - n° 5 (2026-2031) de François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à la surveillance des sols des aires de jeux;
 - n° 7 (2026-2031) de Simon Jordan (CG) relative aux coûts pour la Ville du déménagement de Fribourg Olympic à la salle du Collège Sainte-Croix;
 - n° 9 (2026-2031) de Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS) relative au rapport d'activités de SINEF SA;
 - n° 10 (2026-2031) de Gérald Collaud (CG) relative à la gestion de l'eau en cas de sécheresse;
 - n° 14 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative à la manière dont le Conseil communal entend mener une politique inclusive des diversités et respectueuse de l'égalité;

- E. Nouvelles questions;
 - F. Autres interventions.
-

1. Communications du président

Le président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
 - B. Lors de notre séance de relevée du 28 mai 2026, j'ai oublié de vous informer qu'Alban Kolly a été proclamé élu par le Conseil communal et assermenté par la préfète de la Sarine le jour même. Je lui souhaite plein succès dans l'exécution de son mandat et, bien qu'il ait été présent le 28 mai 2028, l'invite tout de même à se lever pour se présenter à ses pairs. (Applaudissements).
 - C. Conformément à l'article 55 RCG, le temps de parole est fixé comme suit:
 - 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finaux et les réponses aux questions;
 - 3 minutes pour les autres objets à l'ordre du jour.

Sont exemptées de ces limitations, les interventions du Conseil communal et celles de la présidente de la Commission financière.
 - D. Je vous rappelle aussi que selon l'article 13 RCG, les membres du Conseil général sont tenus, lorsqu'ils s'expriment en plénière sur un sujet lié à un intérêt particulier, de le signaler au préalable. Je profite de rappeler aux personnes qui n'ont pas encore rempli leur formulaire de déclaration des liens d'intérêts, qu'elles sont priées de le faire pendant les vacances, dernier délai.
 - E. La séance devrait être relativement courte. Mon objectif est de traiter l'entier de l'ordre du jour en un seul soir et d'essayer de ne pas siéger au-delà de 22.00 heures.
 - F. Vous avez reçu par e-mail une information concernant les membres du Conseil général qui ont entre 18 et 35 ans. Elle consiste en une invitation au prochain Forum mondial de la démocratie, qui se tiendra à Strasbourg les 2 et 3 novembre 2026.
 - G. Le sergent de Ville vous a distribué à l'entrée un flyer du Laboratoire du climat et de la durabilité de la Ville de Fribourg. Il met l'accent sur la mobilité durable avec le projet 31 days (ou 31 jours), en partenariat avec l'alliance Swisspass, les transports publics fribourgeois et la coopérative 42 hacks. Des abonnements de transports publics et de partage de véhicules sont offerts gratuitement durant un mois aux personnes souhaitant y participer. L'objectif de ce mois est de tester d'autres moyens de se déplacer plus durables. Merci d'en informer vos familles, voisins-es, amis-es et de faire bon accueil à cette campagne dont Fribourg est la première ville romande à avoir conclu ce partenariat avec les porteurs de projets.
-

2. Approbation des procès-verbaux n° 2 a et b de la séance du Conseil général des 27 et 28 mai 2026

Le président. Avez-vous des remarques sur les procès-verbaux? A l'affirmative, je vous prie d'indiquer la page et le paragraphe.

La parole n'est pas demandée, le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à son auteur, Mathieu Maridor, ainsi qu'à Ingrid Buntschu, Jacqueline Favre et Nathalie Marvardi-Bürgy.

3. Nomination de l'organe de conciliation (art. 113 du RPers) - rapport

Moussa Elias, syndic. Je n'ai pas d'éléments particuliers à ajouter à ce qui figure déjà dans le rapport à l'intention du Conseil général, si ce n'est peut-être de rappeler que durant la législature précédente, dit organe n'a pas été nommé pendant plus d'une moitié de la législature, par oubli. En date du 4 novembre 2024, le Conseil général, par 69 voix contre 2 et 3 abstentions, avait pour la première fois nommé cet organe avec le syndic et le vice-syndic de l'époque, ainsi que les deux mêmes représentants de l'Association du personnel de la Ville de Fribourg (APVF) que le Conseil communal vous présente ce soir.

Aussi, la seule modification par rapport au vote du Conseil général de la législature précédente, qui vous est proposé aujourd'hui, c'est en toute logique Mme la vice-syndique et moi-même comme représentants du Conseil communal. Concernant les représentants de l'APVF, il n'y a pas de modification.

Discussion générale

Jolissaint Robin (PS). Avant de débiter, j'annonce mes liens d'intérêt en tant que membre du Syndicat des services publics (SSP) et employé du syndicat Unia.

Avec les groupes socialiste, DAS · WAS et Vert·e·s, nous déposons une demande de renvoi du rapport soumis au Conseil général concernant la nomination de l'organe de conciliation.

Nous motivons notre demande de renvoi par l'absence de consultation du Syndicat des services publics.

Notre démarche a été initiée par plusieurs élus-es qui ont contacté le SSP pour obtenir davantage d'informations sur le processus de nomination de l'organe de conciliation, étonnés que le Syndicat des services publics n'ait pas de représentants-es dans cet organe.

En effet, les syndicats sont les principales organisations de travailleurs-ses en Suisse. Ils défendent les conditions de travail des salariés-es dans l'ensemble du monde du travail. En tant que partenaires sociaux, ils sont présents à tous les niveaux du secteur public. Le SSP est par exemple déjà présent au sein de l'organe de conciliation de l'Etat et de la Commission du personnel de la Ville.

Pour nous, partis et groupes de gauche, les syndicats sont des partenaires et doivent être consultés en cas de conflit collectif par tout employeur progressiste. L'organe de conciliation, qui a le rôle de trouver une solution à l'amiable, puis en dernier recours de déclarer la grève licite, doit légitimement intégrer les syndicats, et en l'occurrence le Syndicat des services publics.

Celui-ci n'a pas été consulté en 2024 lorsque l'organe a été nommé pour la première fois. Aujourd'hui, nous pouvons corriger cet oubli.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de présenter un nouveau rapport dans un délai raisonnable, qui comprenne une personne proposée par l'Association du personnel de la Ville de Fribourg (APVF) comme représentante des associations de personnel et une personne proposée par le Syndicat des services publics pour assurer la suppléance.

À titre de remarques finales, les trois groupes veilleront à ce que la Ville continue d'offrir des conditions de travail exemplaires et progressistes à ses employés·es et espérons fort évidemment que l'organe de conciliation n'ait jamais à siéger. Nous remercions l'Association du personnel de la Ville de Fribourg pour son travail et son engagement, et nous saluons les travailleurs·ses qui, sur leur place de travail et dans la rue, ont le courage de s'engager pour le respect et la dignité.

Pfister Vincent (CG). Nous prenons acte de cette proposition de renvoi. Le groupe CG ne suivra pas la proposition de renvoi proposée par ses collègues de gauche pour les raisons suivantes.

L'organe de conciliation porte bien son nom, c'est un organe en première instance qui siège et qui a pour but de favoriser le dialogue entre la Ville et ses propres employés. À ce titre, l'Association du personnel de la Ville de Fribourg joue ce rôle avec un représentant et une suppléance. On parle bien d'une suppléance.

C'est un organe de conciliation, comme vous l'avez dit, qui ne s'est jamais réuni. Heureusement, et on espère qu'il ne se réunira jamais. Est-ce un bon signe de politiser cette commission? Est-ce que cela va amener un plus à la paix du travail, en sachant que les syndicats sont toujours là et qu'ils protègent – heureusement qu'ils le font – les travailleurs. Ils sont toujours là quand cela ne suffit pas.

Je pose aussi la question: quel est l'avis du personnel de la Ville de Fribourg? L'appartenance au SSP n'est pas obligatoire, c'est sur une base volontaire, tandis que tout membre du personnel de la Ville est membre de l'Association du personnel (sic)¹. Aussi, quel est l'avis du personnel et des collaborateurs de la Ville de Fribourg? Je pense que cela manque au débat. À ce titre, nous suivrons la proposition du Conseil communal et nous refuserons le renvoi.

Moussa Elias, syndic. Je remercie les deux intervenants pour leur prise de position.

Evidemment, le Conseil communal maintient la proposition émise à l'intention du Conseil général, notamment vu le vote clair que le Conseil général a effectué lors de la séance précédente. Je me permets peut-être de clarifier un point. Lors de la législature précédente, en 2024, le SSP a bien été consulté puisque la question de l'organe de conciliation, et de sa composition, a été thématiquée dans le cadre de la Commission du personnel, dans laquelle le SSP est également représenté, tout comme l'Association du personnel. Dans ce cadre-là, cette question a été discutée. Cela fait que, pour la nouvelle législature, le Conseil communal n'a pas estimé nécessaire de modifier quoi que ce soit, d'autant plus au vu du vote très clair qu'il y a eu il y a moins de trois ans au Conseil général concernant la constitution de cet organe. Cet organe va de toute manière siéger à trois:

¹ Ndr.: Le personnel de la Ville de Fribourg a la possibilité de payer une cotisation annuelle à l'Association du personnel de la Ville de Fribourg pour en être membre (25 CHF pour les actifs·ves, 20 CHF pour les retraités·ées).

- le ou la préfet·e qui assure la présidence;
- un ou une membre du Conseil communal;
- un ou une membre représentant les employés·es;
- deux suppléants.

Dans l'hypothèse où cet organe de conciliation devait être mobilisé, il ne siègera qu'à trois, ce qui de facto exclut l'un ou l'autre représentant du personnel.

Pour tous ces éléments, le Conseil communal vous invite à refuser la demande de renvoi et à accepter la demande de nomination telle que présentée dans son rapport.

Le président. R. Jolissaint, maintenez votre proposition de renvoi?

Jolissaint Robin (PS). Au nom des trois groupes, je maintiens la demande.

Vote sur la proposition de renvoi

La proposition de renvoi recueille 32 oui, 32 non et 5 abstentions. Le président, qui a voté en faveur de la version du Conseil communal, maintient son vote et départage en faveur du refus du renvoi.

Ont voté en faveur de la version du Conseil communal (contre le renvoi): 32 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cheda Béa (CG), Collaud Gérald (CG), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Dick Johan (UDC), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gauch Loïc (UDC), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kolly Alban (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Nobs Elisa (CG), Pauchard Marc (UDC), Pfister Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants), Truong Isabelle (CG), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la version du Conseil communal (en faveur du renvoi): 32 Berset Christel (PS), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Coursin Attila (DAS · WAS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Ferreira Neuza (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Galley Liliane (Vert·e·s), Goy Camille (Vert·e·s), Ingold François (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Kubski Grégoire (PS), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Miche François (PS), Müller Florian (PS), Noll Bettina (Vert·e·s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Sapia Léo (Vert·e·s), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wyss Lisa (DAS · WAS)

Se sont abstenus: 5 Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gremaud Thomas (PS), Mosoba Immaculée (PS), Yerly-Brault François (Vert·e·s)

Vote sur la nomination de l'organe de conciliation

C'est par 65 voix contre 1 et 1 abstention que le Conseil général nomme l'organe de conciliation selon l'article 113 du RPer, avec la composition proposée dans le rapport du 2 juin 2026.

Ont voté Oui: 65 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Berset Christel (PS), Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert·e·s), Chauderna Margot (Vert·e·s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Dietsche Emma (PS), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert·e·s), Gauch Loïc (UDC), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Goy Camille (Vert·e·s), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert·e·s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kolly Alban (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Kubski Grégoire (PS), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert·e·s), Mendez Monica (Vert·e·s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert·e·s), Pauchard Marc (UDC), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister

Vincent (CG), Renz Nicolas (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sapia Léo (Vert-e-s), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludivine (PS), Truong Isabelle (CG), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

A voté Non: 1 Ferreira Neuza (PS)

S'est abstenu: 1 Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS)

4. Comptes 2025 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) - rapport

Le président. Il convient de rappeler que notre Conseil ne fait que prendre acte de ces comptes, conformément à l'article 4 alinéa 3 RCG.

Rapport de la Commission financière

Gerber Sonja (PS). La Commission financière a examiné les comptes 2025 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF), accompagnés du rapport annuel détaillé, lors de sa séance du 15 juin 2026.

En préambule, la Commission remercie M. Pascal Wicht, membre du comité de la CPPVF, ainsi que M. le syndic, pour leur disponibilité et la qualité des réponses apportées aux questions des membres de la Commission.

Tout d'abord, la Commission prend acte des très bons résultats enregistrés en 2025, dans un contexte de marchés financiers favorables.

Plusieurs indicateurs témoignent de cette évolution positive:

- une performance nette de 5.92%, en dessous de celle de 2024 de 7.44%, qui a permis de poursuivre le renforcement de la situation financière de la Caisse;
- un degré de couverture de 83.3%, meilleur qu'en 2024 (80.5%) et largement supérieur à l'objectif intermédiaire de 73,3% fixé dans le chemin de recapitalisation à l'horizon 2052;
- une fortune au bilan de CHF 253 millions, en progression par rapport à l'exercice précédent (en 2024: CHF 240 millions);
- une amélioration du ratio actifs/pensionnés, qui passe de 1.93 à 2.04;
- un renforcement de la réserve de fluctuation de valeur, qui atteint désormais 84.1% de l'objectif fixé, alors qu'en 2024 il s'agissait encore de 64.4%.

La Commission relève avec satisfaction que la Caisse a déjà dépassé les objectifs intermédiaires de son chemin de recapitalisation et se trouve ainsi en avance sur la trajectoire prévue par le droit fédéral.

Ces bons résultats ont permis au comité de créditer un intérêt de 2% sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs, soit un taux supérieur au minimum légal. En revanche, selon les explications données, les conditions financières n'ont pas été jugées suffisantes pour permettre une indexation des rentes des bénéficiaires déjà retraités.

Les membres de la Commission se sont interrogés sur cette question ainsi que sur les perspectives d'évolution futures des rentes. Plusieurs échanges ont également porté sur les

orientations stratégiques de la Caisse. La Commission a notamment été informée qu'une étude ALM (Asset Liability Management) a servi de base à la définition d'une nouvelle stratégie de placement, dont la mise en œuvre est prévue en 2026. Cette stratégie vise à optimiser le rendement attendu, tout en réduisant légèrement le niveau de risque.

En matière de durabilité, la Commission a appris qu'un rapport spécifique est en cours d'élaboration. Cela nécessite d'importants travaux de consolidation des données, notamment en raison de la répartition des placements entre plusieurs gestionnaires. La Commission relève positivement cette démarche et encourage la Caisse à poursuivre ses efforts afin de renforcer la transparence sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et se réjouit de prendre bientôt connaissance de ce rapport.

Des questions ont également été posées concernant la composition des placements alternatifs et l'évolution du patrimoine immobilier. Il a notamment été précisé que les hedge funds seraient progressivement abandonnés au profit de placements plus transparents et que certains immeubles directs avaient été transférés vers des fonds immobiliers indirects.

S'agissant des immeubles détenus directement par la Caisse, la Commission s'est également intéressée à leur stratégie climatique et énergétique. Il a été indiqué que ces aspects étaient suivis par la Commission immobilière de la Caisse de pension et que plusieurs bâtiments, relativement anciens, devront faire l'objet d'assainissements à terme.

La Commission a encore pris note de plusieurs éléments de gouvernance, notamment le fait qu'à la suite du départ d'un représentant des employés en novembre 2025, le comité terminera la législature avec sept membres au lieu de huit, conformément au règlement d'organisation.

Enfin, diverses questions techniques ont porté sur le renouvellement de certains contrats d'assurance, la pérennité de certaines structures historiques de la Caisse, ainsi que l'évolution des frais de fonctionnement.

Au terme de ses travaux, la Commission financière constate que la CPPVF présente une situation financière solide, bénéficie d'une gestion prudente et poursuit les adaptations nécessaires pour assurer sa pérennité à long terme.

La Commission financière prend ainsi acte des comptes 2025 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.

Moussa Elias, syndic, président de la CPPVF. Je permets de prendre la parole au nom du Conseil communal, mais surtout du comité de la CPPVF. Lors d'une séance du Conseil communal, les deux représentants du Conseil communal ont été nommés. Notre première séance a eu lieu il y a moins de 14 jours et j'ai été nommé président.

Cela étant, je souhaite tout d'abord remercier les membres de la Commission financière pour la qualité des débats, les questions et les échanges, mais également pour leur indulgence. Je remercie également le représentant tant du comité de la CPPVF que membre de la Commission financière, Pascal Wicht. A l'époque, il était président de la Commission de placement et il a pu apporter beaucoup plus d'éclaircissements et de réponses que ma petite personne. Aussi, je le remercie ici particulièrement.

Mme la présidente de la Commission financière a été très exhaustive. Aussi, je vais m'arrêter ici et je me tiens à disposition pour la suite des débats.

Discussion générale

Krienbühl David (PLR et indépendants). Le groupe PLR et indépendants a examiné avec attention les comptes 2025 de la CPPVF, ainsi que le rapport y relatif.

Nous remercions M. le syndic, les membres du comité de la Caisse de prévoyance, M. Pascal Wicht ici présent et les Retraites populaires pour la préparation de ces comptes et du rapport du Conseil communal.

Nous relevons dans les comptes 2025 que la performance du portefeuille s'est établie à 5.92%. L'indice UBS pour des caisses de pension de taille similaire à la CPPVF se situe à 5.87 pour l'année sous revue. Pour une caisse de prévoyance suisse, un rendement proche de 6% en 2025 était globalement conforme à la moyenne. La performance 2025 de la CPPVF peut donc être qualifiée de solide. Nous notons aussi surtout avec satisfaction la hausse du taux de couverture, qui se situait à fin 2025 à 83.3% contre 80.5% une année auparavant. De plus, la réserve de fluctuation de valeur a également pu progresser de CHF 7.6 millions pour atteindre 30.2 millions, plaçant ainsi la Caisse dans de meilleures dispositions pour assumer les mauvaises années sur le plan des placements.

En revanche, en cette année 2026 où les marchés financiers peuvent parfois être très volatiles et dans le contexte global des différentes guerres, (Ukraine, Iran, etc.), il faudra à tout prix rester très vigilant et éviter de nous rapprocher trop méchamment des 70% de couverture à la suite, par exemple, d'une dégringolade des bourses. En effet, si nous atteignons ce plancher à 70% de couverture, la Caisse devrait être assainie immédiatement et les contribuables pourraient passer une fois de plus à la caisse.

Aussi, en raison de ces bons chiffres 2025, nous notons que le comité a pu décider de créditer un intérêt de 2% au total sur les avoirs de vieillesse des assurés actifs au 31 décembre 2025, soit supérieur au taux d'intérêt minimum LPP, applicable en 2025, qui est de 1.25%. Cela démontre l'engagement social du comité en faveur de ses employés. Mais cela n'est pas une règle immuable et peut se faire uniquement lorsque les rendements sont bons sur les marchés financiers et les indicateurs de la Caisse au vert.

Au niveau de l'allocation d'actifs, nous relevons la présence du fameux prêt à l'employeur d'un montant d'un peu moins de CHF 40 millions accordé à la Ville de Fribourg, rémunéré à 4.25% jusqu'en 2052. Ce financement représente une part significative des actifs de la Caisse aux alentours de 20%, un tout petit peu moins. Il convient toutefois de rappeler que ce prêt s'inscrit dans un contexte particulier et contribue à soutenir la Caisse durant les périodes où les marchés financiers sont difficiles, marqués par des rendements défavorables et des actions et des obligations.

Bien que cette exposition soit supérieure aux limites habituellement observées dans les caisses de prévoyance, elle demeure compatible avec le cadre applicable aux institutions publiques bénéficiant de la garantie de la collectivité publique, conformément à l'article 54 alinéa 2 OPP 2. Cette situation mérite néanmoins d'être suivie dans une perspective de gestion prudente et de diversification à long terme du portefeuille.

Enfin, le groupe PLR et indépendants réitère sa demande au nouveau comité récemment nommé de la CPPVF d'effectuer une analyse détaillée de tous les coûts, respectivement des mandats de gestion pour vérifier l'opportunité d'économies de charges dans l'intérêt de ses assurés et de la Caisse. A ce propos, les frais administratifs restent élevés pour une caisse de cette taille.

Pour terminer, le groupe PLR et indépendants souhaite rester informé régulièrement quant au plan de prévoyance et de la mise en place du système de contrôle interne et pouvoir ainsi vérifier toutes les hypothèses émises par le comité paritaire de la Caisse, car les impacts financiers pour la Commune peuvent être ou sont lourds. Ceux-ci doivent être vérifiables en tout temps, afin d'éviter toute mauvaise surprise à l'avenir et atteindre l'objectif de capitalisation de la CPPVF à l'horizon 2052, sans devoir faire appel aux contribuables.

Avec ces quelques considérations et réflexions, le groupe PLR et indépendants prend acte des comptes 2025 de la CPPVF.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Chauderna Margot (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s et jeunes Vert·e·x·s prend acte des comptes 2025 de la Caisse de prévoyance du personnel de la ville de Fribourg (CPPVF).

A première vue, sous un angle économique: bonne performance, bonne couverture, bons résultats. Cependant, à y regarder de plus près, notre groupe écologiste y déplore plusieurs éléments, notamment en termes de stratégie d'investissement juste et durable. Depuis 2021, nous attendons un rapport de durabilité qui peine à voir le jour et demeure peu transparent dans ses critères et ses objectifs. Nous sommes d'avis que notre Caisse de prévoyance peut et doit faire beaucoup mieux et vite.

Si l'on regarde le rating de l'Alliance climatique suisse, la CPPVF a un résultat médiocre, même s'il s'est amélioré en une semaine, d'après ce que j'ai vu. Du rouge foncé, donc néfaste pour le climat et en recul, il est passé à l'orange. Toutefois, malgré cette petite amélioration toute récente, d'autres villes et même l'Etat de Fribourg font beaucoup mieux. Le reporting concernant les placements immobiliers directs et indirects manque cruellement de transparence s'agissant des indicateurs ESG et des émissions de CO₂ ou encore d'une stratégie sociale et climatique conséquente pour son parc immobilier. Notre irritation est certaine car cela fait depuis plusieurs années – de nombreuses années même – que nous dénonçons ces problèmes.

En 2020, notre groupe avait déposé un postulat qui demandait au Conseil communal d'exiger qu'une stratégie climatique soit élaborée par la CPPVF dans le but d'investir, conformément à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1.5 degré, comme le veulent les directives de l'accord de Paris. Aujourd'hui, à cause de l'irresponsabilité des décideurs·ses, cet objectif est quasiment inatteignable et les mesures doivent être immédiates et drastiques. Nous attendons donc ce rapport, qui tarde beaucoup trop, de pied ferme.

De plus, le choix d'UBS et d'Edmond Rothschild parmi les mandataires en charge des placements est au mieux questionnable. En effet, UBS investit toujours dans l'armement et continue de financer l'économie carbonée directement responsable de la débâcle climatique que nous vivons.

A titre personnel, maintenant, j'ajouterai que le choix d'UBS est au mieux questionnable, au pire un acte de complicité de crimes inhumains et écocides:

1. vis-à-vis de ses investissements dans la police de l'immigration américaine ultra-violente et meurtrière;
2. vis-à-vis de ses investissements toujours dans le marchand d'armes Elbit, qui fabrique les armes avec lesquelles Israël commet toujours un génocide contre le peuple palestinien;

3. vis-à-vis de ses investissements dans les énergies fossiles, qui alimentent le pétrocapitalisme, mettant en péril tout simplement notre avenir sur cette terre.

En conclusion de tout ceci, nous voulons une caisse de prévoyance durable, transparente et dont les placements ne dépendent pas d'une banque qui a du sang sur les mains.

Rapport du groupe socialiste

Gremaud Thomas (PS). Le groupe PS a pris connaissance du rapport annuel et des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF).

Dans son ensemble, l'année 2025 a été bonne avec une performance nette de 5.92% et un degré de couverture qui atteint désormais 83.3% en dessus du chemin de recapitalisation. 2025 a aussi vu la dissolution de la caisse au décès. Ce résultat, particulièrement réjouissant, succède à un exercice 2024 tout autant réussi. Si de tels résultats devaient continuer dans les années à venir, le groupe PS espère vivement que les assurés retraités verront le fruit de ces résultats dans leur porte-monnaie.

Si les performances financières sont au rendez-vous, des zones d'ombre subsistent quant aux investissements cinq ans après la mise en place d'une charte d'investisseurs socialement responsables. Aucune trace du fameux rapport sur la durabilité, pourtant promis annuellement et les critères ESG supervisés par la fondation Ethos laissent encore à désirer. A ce titre, est-ce que le comité peut confirmer que les critères appliqués pour les placements sont uniquement ceux de la fondation Ethos et, le cas échéant, est-il conscient que les seuils d'exclusion laissent tout de même passer des placements qui sont non éthiques? Merci d'avance pour ces éclaircissements.

Pour terminer, le groupe PS appelle la CPPVF à prendre des engagements clairs pour les biens immobiliers propres, ainsi que ses placements collectifs immobiliers. Le très récent épisode caniculaire nous rappelle que la plupart de nos logements ne sont pas ou peu adaptés aux fortes chaleurs. Etant donné son rôle de propriétaire immobilier en ville de Fribourg, la CPPVF a donc un devoir écologique et social à entretenir ses bâtiments de manière durable, tout en ne participant pas à l'explosion des loyers dans notre commune.

Rapport du groupe Centre Gauche

Collaud Gérald (CG). Je ne vais bien entendu pas répéter les informations que nous avons entendues à plusieurs reprises ce soir. Nous allons totalement dans le même sens que le groupe des Vert-e-s.

Le groupe CG est bien conscient que le rôle du Conseil général est simplement de prendre acte de ces comptes. Nous souhaitons toutefois faire part de notre préoccupation quant au retard pris dans la rédaction du rapport de durabilité, et probablement aussi, bien sûr, dans la mise en œuvre de cette durabilité. Dans ce contexte, qu'un gestionnaire de placement comme UBS, qui n'est pas connu pour défendre le mieux la durabilité, ait été choisi, ne donne pas un très bon signal. Par ailleurs, le fait que l'assurance de couverture des risques soit renouvelée tacitement d'année en année, sans appel d'offres, nous interpelle.

Cela étant dit, notre groupe va bien entendu prendre acte des comptes 2025.

Rapport du groupe DAS ·WAS

Perriard Anne (DAS · WAS). Le groupe DAS ·WAS a pris connaissance du rapport des comptes et regrette que les caisses de pension soient obligées de performer sur les marchés des

capitaux et de participer ainsi à une croissance qui ne prend pas en considération les limites terrestres. Nous n'avons toutefois aucun pouvoir au niveau communal sur ce dispositif délétaire.

Nous nous questionnons sur le fait que la Caisse de pension continue à collaborer avec UBS, alors qu'elle s'engage à répondre aux critères ESG et que UBS soutient le génocide du peuple palestinien par l'acquisition d'actions d'Elbit Systems, le plus grand fabricant d'armes israéliens. Nous aimerions aussi avoir plus de détails sur le type de placements effectués par les trois banques mandatées par la Caisse. Nous nous demandons en fait, quel type de placements a été réalisé, ainsi que quels sont les produits d'investissements qui ont été mis en œuvre. Nous nous posons aussi la question sur les critères en termes de gouvernance de la Caisse elle-même, qui ont pour effet que le comité est composé actuellement de six hommes et une femme.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Uldry José (UDC). Le groupe UDC a pris connaissance avec beaucoup d'attention des comptes de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) pour l'année 2025. Nous allons, pour notre part, terminer sur une note positive et c'est avec satisfaction que nous prenons connaissance des résultats positifs enregistrés par la Caisse en 2025.

En effet, dans une année marquée par une très forte volatilité sur les marchés financiers, notamment en raison de l'instabilité géopolitique mondiale, la Caisse réalise une très bonne année avec une performance nette de 5.92%, après une année 2024 elle aussi excellente.

Ainsi, la performance réalisée par la Caisse est très proche, et même très légèrement supérieure, à l'indice UBS des caisses de pension suisses, indiquant une croissance de 5.87% pour les caisses de taille comparable. Ceci, en tenant compte du fait que près de 20% de la fortune placée de la Caisse consiste en un prêt aux employeurs rémunéré à 4.25%, soit bien en-deçà des rendements actuels du marché, ce qui a pour effet de lisser la performance en limitant la casse les mauvaises années et en tirant le rendement de la Caisse vers le bas durant les années favorables.

Le degré de couverture de la Caisse à 83.3% est non seulement au-dessus du chemin de recapitalisation, mais également au-dessus de l'objectif de recapitalisation, qui vise un degré de couverture de 80% d'ici 2052, ce qui est le minimum légal pour les caisses de pension des collectivités publiques.

Grâce à cela, la réserve de fluctuation de valeur progresse fortement, passant de 64.4% de l'objectif à 84.1%. Cela démontre une bonne capacité de la Caisse à faire face aux baisses temporaires des marchés financiers. Très concrètement, la Caisse pourrait encaisser une perte de CHF 30 millions, correspondant à une perte de l'ordre de 18% de son portefeuille de titres, sans passer en dessous de la cible.

Bien sûr, ces comptes sont à interpréter avec une certaine prudence, dans la mesure où ils présentent une photo de la situation financière de la Caisse à un instant T, qui peut varier de manière significative en l'espace de quelques semaines; la chute des valeurs technologiques dans les dernières semaines en est une illustration marquante. A tout le moins, la photo à l'instant T au 31 décembre 2025 est tout à fait réjouissante.

Ces considérations étant faites, nous prenons acte des comptes 2025 de la Caisse, tout en remerciant son comité et ses gestionnaires pour le travail réalisé.

Moussa Elias, syndic, président de la CPPVF. Je remercie tous les porteurs de parole, respectivement les rapporteurs des groupes pour leur prise de position.

Les différents éléments seront évidemment transmis au comité de la Caisse de prévoyance pour suites utiles. A propos de la question de la composition du comité de la CPPVF, depuis la reconstitution du comité, ce dernier compte deux femmes en son sein. Vous savez également que comme tout autre organe de prévoyance professionnelle, il s'agit d'une composition paritaire avec quatre représentants-es des employés/assurés et quatre représentants-es des employeurs. Du côté Conseil communal, il est de tradition que ce soit la personne qui a la syndiculture et celle qui a la direction des finances qui représentent les employeurs. Pour les deux autres représentants des employeurs, le Conseil communal a choisi de réitérer sa confiance aux membres déjà existants de part de leurs compétences et leur expérience en la matière. En ce qui concerne les quatre représentants-es des employés/assurés, le Conseil communal n'a aucun pouvoir décisionnel, puisque ces représentants s'organisent eux-mêmes en termes de représentativité des employés/assurés. C'est ainsi que la composition pour la nouvelle législature a été décidée.

Le Conseil général prend ainsi acte des comptes 2025 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF).

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 171 (2021-2026) de Grégory Grin (PLR et indépendants), Véronique Grady (PLR et indépendants) et Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une approche coordonnée et structurée pour renforcer la collaboration entre la Ville de Fribourg, l'Université et les hautes écoles

Moussa Elias, syndic.

cf. annexe.

Ce postulat a été l'occasion pour le Conseil communal de présenter en détail les différents partenariats en cours ainsi que les nombreux projets menés jusqu'à ce jour avec l'Université et les hautes écoles présentes sur le territoire de la ville.

En effet, de nombreuses actions concrètes en lien avec les hautes écoles et l'Université ont déjà été réalisées, d'autres sont en cours de développement ou à l'étude. Bien qu'il existe un échange institutionnel et un pilotage coordonné entre l'Université et la Ville de Fribourg, il n'existe pas encore à ce jour de coordination institutionnelle et régulière entre la Ville et les autres hautes écoles. Cet aspect va être évalué durant cette nouvelle législature.

Le Conseil communal considère dès lors que, durant la précédente législature et au vu des éléments présentés dans le rapport écrit, le renforcement souhaité par les postulants a déjà été mis en œuvre en grande partie. Des éventuelles modifications feront l'objet de réflexions de la part du Conseil communal, notamment dans le cadre de l'élaboration du programme de législature 2026-2031.

Grady Véronique (PLR et indépendants). Nous remercions le Conseil communal pour son rapport étayé, dont nous prenons acte avec satisfaction.

Nous avons le plaisir de constater que de nombreux partenariats ont été créés ou initiés et que des actions sont en cours de développement ou à l'étude entre la Ville, l'Université et les hautes écoles depuis le dépôt de notre postulat.

Was die Zweisprachigkeit betrifft, so freuen wir uns, dass die Fachhochschule in Zusammenarbeit mit der Universität und der Stadt Freiburg eine Arbeitsgruppe ins Leben gerufen hat, um die Zahl der Einschreibungen von Studierenden aus der Deutschschweiz an den verschiedenen Freiburger Hochschulen zu erhöhen.

Nous relevons également avec intérêt que notre exécutif partage notre constat selon lequel une coordination institutionnelle plus régulière avec les autres hautes écoles, comme c'est le cas avec l'Université, mérite encore d'être évaluée au cours de cette législature.

Nous nous réjouissons de voir les synergies renforcées entre les acteurs institutionnels et académiques, car elles constituent un levier d'innovation, d'attractivité et de développement pour notre ville.

Le postulat n°171 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 180 (2021-2026) de Marc Vonlanthen (PS), Sophie Delaloye (PS), Florian Müller (PS) et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) intitulé: "Réaménagement de l'avenue Jean-Marie-Musy"

Moussa Elias, syndic.

cf. annexe.

Comme pour la réponse précédente, je vais me contenter de rappeler oralement les conclusions du rapport final. La réponse exhaustive se trouve dans la réponse écrite.

La Ville de Fribourg est consciente de la nécessité de sécuriser et de réaménager l'avenue Jean-Marie-Musy. Toutefois, la planification des ressources humaines et financières, ainsi que la priorisation des projets d'agglomération, ne permettent pas pour le moment de lancer les études sur la valorisation de cet axe.

Des mesures d'entretien routier et quelques améliorations ponctuelles seront entreprises à court terme afin d'améliorer la situation. Aussi, une limitation de la vitesse indépendamment d'un projet d'aménagement va être étudiée. Lors du développement du projet final, la population et les parties prenantes seront sollicitées pour définir, avec la Ville, les aménagements les plus pertinents et bénéfiques.

La Ville reste déterminée à améliorer progressivement la qualité de ses espaces publics et la sécurité de ses axes urbains, en conciliant ambition locale et contraintes budgétaires.

Delaloye Sophie (PS). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse et pour la reconnaissance des enjeux soulevés par ce postulat et relevons avec satisfaction qu'il se dit favorable à la sécurisation et au réaménagement de l'avenue Jean-Marie Musy et qu'il envisage une réduction de la vitesse à 30 km/h. Nous restons toutefois globalement insatisfaits. Le postulat demandait d'étudier concrètement comment transformer cette avenue en un véritable espace de vie de quartier. Or, la réponse reporte l'essentiel de cette réflexion à une étude plus

large sur les espaces libres du Schoenberg et à des priorités futures dont aucune échéance n'est donnée.

Les mesures annoncées à court terme sont utiles, mais elles relèvent principalement de l'entretien, de mises en conformité ou d'améliorations ponctuelles; en gros, la gestion usuelle des routes communales. Elles ne répondent pas aux questions centrales posées par le postulat: réduction de l'emprise routière, végétalisation, rééquilibrage de l'espace public et renforcement de la qualité de vie. Les postulants-es sont conscients-es des contraintes de priorisation. Cependant, les projets touchant au réaménagement du quartier de la Gare, du Bourg, la Transagallo, la rue de l'Hôpital ou encore la revitalisation de la Sarine sont loin de répondre aux préoccupations du quartier le plus peuplé de la ville, quartier qui attend depuis longtemps un projet urbanistique d'une certaine ampleur. Nous espérons donc que les résultats de l'étude en cours permettront rapidement de passer de l'intention à l'action afin que l'avenue Jean-Marie Musy puisse enfin évoluer au rythme du quartier qui l'entoure.

Le postulat n° 180 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 181 (2021-2026) de Florian Müller (PS), Marc Vonlanthen (PS), Denise Cardoso de Matos-Berger (PS), François Miche (PS), David Ruffieux (Vert·e·s) et Gérald Collaud (CG) intitulé: "Demande au Conseil communal d'étudier un programme pour la promotion de places et rues végétalisées en tant que lieux de rencontre dans les quartiers, avec une approche participative"

Moussa Elias, syndic.

cf. annexe.

Il existe deux façons d'intervenir dans l'espace public:

- de manière durable, avec un projet de requalification (essentiellement dans le cadre de projets d'agglomération) ou par des aménagements légers, comme cela été fait pour la rue Nicolas-de-Praroman ou la place Barbe-Schinner.
- de manière transitoire, en attendant un projet de requalification, comme cela a été fait sur la place de la Gare, à la rue du Simplon ou à la Planche-Supérieure avec la mise en place d'arbres en pot entourés d'assises.

Dans ce cadre, une étude réalisée en interne par le Service d'urbanisme et d'architecture a permis de répertorier, selon différents critères – tels que la lutte contre les îlots de chaleur –, les lieux en ville propices à ces interventions légères, qu'elles soient durables ou transitoires. Ces interventions peuvent se traduire par différentes mesures, telles que la perméabilisation du sol, l'ajout de végétation ou encore la mise en place de mobilier urbain.

Cette étude a permis de répertorier 17 lieux, au centre et dans le quartier, propices à ce type de projet. Quatre ont été réalisés en 2025 et six sont en cours d'étude en vue d'une réalisation entre 2026 et 2028.

Les secteurs pour lesquels il n'est pas prévu de projet de requalification à court ou moyen terme peuvent faire l'objet d'une intervention légère, notamment en faveur de l'accueil et de la lutte contre les îlots de chaleur. Les études en interne permettent de mettre en évidence des

sites prioritaires. Il est à noter que ce sont les ressources humaines et financières à disposition qui détermineront la rapidité de l'arborisation et la végétalisation du territoire.

Müller Florian (PS). Nous remercions le Conseil communal pour son rapport final et saluons le fait que l'importance des lieux de rencontre au quotidien, souvent sous-estimée dans les quartiers, est reconnue et que des mesures concrètes sont réalisées ou planifiées.

Nous nous réjouissons notamment d'apprendre l'existence de l'étude menée par le Service d'urbanisme et d'architecture, qui a permis quatre aménagements légers l'année dernière. Ces interventions, simples mais efficaces, améliorent la qualité de vie, favorisent la biodiversité et contribuent à mieux faire face aux fortes chaleurs que nous avons encore connues récemment. Nous saluons également les six projets prévus d'ici 2028.

Si nous sommes partiellement satisfaits de cette réponse du Conseil communal, nous regrettons néanmoins un manque d'ambition et de rapidité en ce qui concerne l'aménagement des espaces publics et la végétalisation en ville de Fribourg. Le potentiel de ces aménagements légers reste encore largement sous-exploité. Il s'agit de mesures simples, peu coûteuses, rapidement réalisables et qui ont un impact important pour chaque franc investi. Nous demandons donc que ces aménagements légers deviennent une véritable priorité politique et que les ressources nécessaires soient renforcées dans le prochain budget afin d'accélérer leur mise en œuvre.

Le postulat n° 181 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 187 (2021-2026) de Bettina Noll (Vert·e·s), Gilles Bourgarel (Vert·e·s) et David Ruffieux (Vert·e·s) intitulé: "Demande d'évaluer des moyens de transport alternatifs pour l'accès au quartier de l'Auge et la Basse-Ville pendant les travaux de la place du Petit-Saint-Jean et application des connaissances acquises pour d'autres chantiers futurs dans la ville"

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité.

cf. annexe.

En préambule, le Conseil communal rappelle qu'il est conscient de l'impact important des travaux de requalification de la place du Petit-Saint-Jean, mais également que ces travaux permettent de valoriser un espace public emblématique de la ville de Fribourg. Dans le cadre de la planification de ces travaux, le Conseil communal a donc veillé à maintenir l'accès au quartier, en particulier avec le maintien de la ligne de bus 4. Ce maintien est évidemment devenu impossible pendant la durée des travaux d'assainissement du pont du Milieu que le Conseil communal a décidé de réaliser en même temps et ce que le Conseil général a approuvé. Dans un premier temps, à titre de mesures compensatoires, le Conseil communal a mis en place le remboursement des trajets en taxi pour les personnes à mobilité réduite, en estimant que le terminus de la ligne du bus 4 déplacé au Karrweg restait accessible aux habitants·es du quartier de l'Auge.

Au mois de mai, le Conseil communal a décidé de réévaluer la situation. Comme demandé notamment par les postulants·es, plusieurs mesures ont été étudiées en tenant compte des contraintes d'exploitation, des ressources disponibles et surtout en souhaitant apporter des solutions réalistes, proportionnées et rapidement déployables. A l'ajout d'une desserte TP

complémentaire qui aurait relié toute la journée la place de la Palme à la gare, le Conseil communal a décidé de privilégier la mise en place d'un bouquet de mesures du 1^{er} juin au 30 septembre 2026 qui permet, de son point de vue, de répondre à plusieurs besoins de mobilité.

Il y a une large communication autour de ces mesures. Celle qui est centrale, c'est la mise en place d'un service offert de taxi-navette, appelé le taxi-Auge, en semaine aux heures de pointe du matin et du soir ainsi que le samedi de 10.00 heures à 16.00 heures avec une cadence au quart d'heure. Cette navette relie la place de la Palme à l'arrêt de bus du pont de Zaehringen qui est idéalement desservi par les lignes TPF 2 et 6 en ville de Fribourg.

En complément, et en se basant sur de nombreux exemples ailleurs en Suisse, il y a un soutien au covoiturage de proximité avec des bancs de covoiturage qui ont été installés à la place de la Palme et au kiosque du Grand-Pont. Dans ce cadre, afin d'apporter un retour direct au commerce local, les automobilistes qui prennent en charge des personnes du quartier peuvent être récompensés par des bons distribués par la Ville qui sont valables dans les commerces et restaurants de l'Auge et pour ce faire, on peut s'appuyer sur l'expertise de Local Impact.

Comme autre mesure complémentaire, il y a la mise en place d'une nouvelle station Publibike à la Palme avec un abonnement préférentiel au prix de CHF 25.- pour les quatre mois, un subventionnement ou livraison par la coopérative Météore qui est installée en ville de Fribourg, subvention de CHF 20.- par course qui est prise en charge par la Ville de Fribourg.

Et enfin, la valorisation des possibilités déjà existantes et offertes, à savoir le transport des courses du lundi au samedi par le service Cabamobil qui se trouve à Fribourg Centre, ainsi que la possibilité d'appeler le Tuk-Tuk électrique de REPER pour des courses du lundi au vendredi jusqu'au 31 juillet 2026. Tous les ménages du quartier de l'Auge ont été informés de ces mesures qui ont été également communiquées sur la page internet de la Ville de Fribourg dédiée au chantier de la place du Petit-Saint-Jean, ainsi que sur ses réseaux sociaux. Il est clair que ces mesures font l'objet d'un suivi, qu'elles seront suivies d'un bilan. C'est une solution qu'on a voulu agile, voire même exploratoire, que le Conseil communal a jugé appropriée pour la situation très concrète du quartier de l'Auge. Il espère en tirer des enseignements pour les futurs chantiers et étudiera si des mesures ponctuelles méritent de perdurer en tenant compte évidemment de tous les intérêts en présence et notamment financiers.

Noll Bettina (Vert-e-s). Il vous a fallu du temps pour prendre au sérieux notre demande visant à assurer une bonne desserte du quartier de l'Auge pendant la durée des travaux. La pétition de l'association du quartier a heureusement donné un coup de pouce à notre postulat.

Cependant, nous saluons les mesures mises en place depuis le 1^{er} juin; elles sont variées et créatives. Nous espérons qu'elles feront l'objet d'une évaluation et que les initiatives couronnées de succès seront pérennisées.

Eine kritische Anmerkung zur Langsamverkehrs-Passage über die Mittlere Brücke: Deren Ausgestaltung mit den verschrumpelten Teppichen und den mit Euro-Paletten gebastelten Übergängen ist abenteuerlich und entspricht nicht den Normen, was bereits zu verstauchten Knöcheln und offenen Knien geführt hat. Wir bitten darum, hier Massnahmen zur Verhütung weiterer Unfälle zu treffen.

Je pense que ce chantier nous a déjà beaucoup appris et j'espère que, dans les futurs projets de construction, des mesures en faveur de la mobilité douce et de l'accessibilité aux quartiers seront intégrées avec ambition et dès le début.

Le postulat n° 187 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 195 (2021-2026) de David Ruffieux (Vert·e·s) et Valentine Mauron (Vert·e·s) intitulé: "Retour des 'grandes poubelles'"

Jordan Marine, directrice du Génie civil, de l'environnement et de l'énergie. Le postulat demandait au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une "Journée de la récup", permettant aux habitants·es de déposer temporairement devant leur domicile des meubles ou objets encore en bon état afin qu'ils puissent être récupérés librement par d'autres personnes. L'objectif poursuivi était de favoriser le réemploi, l'économie circulaire et la solidarité de voisinage, tout en offrant une alternative aux personnes qui ne disposent pas d'un véhicule pour se rendre à la déchetterie.

Dans sa réponse, le Conseil communal indique partager les objectifs du postulat, mais considère que cette solution soulève plusieurs difficultés importantes. Il rappelle tout d'abord que la Ville a déjà connu, jusqu'en 2003, un système de collecte des encombrants dans les quartiers. Cette pratique avait entraîné de nombreux problèmes, notamment des dépôts sauvages, un mélange entre encombrants et ordures ménagères, ainsi que l'apport de déchets provenant de l'extérieur de la commune.

Le Conseil communal relève également les enjeux liés à l'utilisation du domaine public. Le dépôt d'objets sur les trottoirs ou dans l'espace public pourrait entraver la circulation, poser des questions de sécurité et engager la responsabilité de la Ville en cas d'accident. Il souligne aussi la difficulté de distinguer les objets réellement valorisables des déchets encombrants, ainsi que la gestion des objets qui ne trouveraient pas preneur et devraient finalement être éliminés aux frais de la collectivité.

Par ailleurs, le rapport estime qu'il existe déjà plusieurs solutions permettant de prolonger la durée de vie des objets, notamment grâce aux associations comme Emmaüs ou Coup d'Pouce, aux marchés aux puces, aux vide-greniers et aux plateformes d'échange entre particuliers. Le Conseil communal indique également qu'un service de collecte à domicile existe, avec des conditions particulières pour certaines catégories de population.

Au terme de son analyse, le Conseil communal conclut que les bénéfices attendus d'une telle journée ne compensent pas les contraintes organisationnelles, juridiques et financières qu'elle engendrerait. Il estime que les dispositifs existants répondent déjà aux objectifs de réemploi et de valorisation des objets, raison pour laquelle il ne propose pas de donner suite au projet et considère le postulat comme liquidé. Il mentionne toutefois le lancement récent du projet pilote de déchetterie mobile, qui pourrait être complété à l'avenir par des actions de sensibilisation à l'économie circulaire.

Mauron Valentine (Vert·e·s). Nous remercions l'administration pour la rédaction du rapport à notre postulat. Nous devons toutefois constater qu'elle ne nous satisfait pas. À nos yeux, elle élude en grande partie la question de fond, en mettant l'accent sur des difficultés organisationnelles ou des risques potentiels, sans véritablement examiner les opportunités qu'offre une telle démarche.

Notre proposition poursuivait pourtant plusieurs objectifs d'intérêt public: réduire la production de déchets, favoriser le réemploi d'objets encore utilisables, renforcer l'économie circulaire locale et encourager les liens de voisinage ainsi que la vie de quartier. Ces dimensions environnementales et sociales répondent à des besoins concrets de la population fribourgeoise et mériteraient davantage d'ambition.

Ce qui nous surprend surtout, c'est que le Conseil communal semble aujourd'hui s'éloigner des principes qu'il défendait lui-même dans sa réponse au postulat n° 182 sur les récupérettes. Il y expliquait que la proximité avec la population favorisait le réemploi d'objets, préservait les ressources et réduisait les déplacements motorisés. Ce sont précisément les objectifs poursuivis par notre postulat. Les questions de responsabilité, de logistique ou de dépôt sauvage sont évidemment légitimes mais elles méritaient d'être étudiées, pas d'être écartées d'emblée.

Nous rappelons que ce postulat a été accepté par le Conseil général par 65 voix contre 0 et 0 abstention, soit à l'unanimité des votants. Ce large soutien traduisait une volonté claire du législatif d'explorer des solutions innovantes, pragmatiques et porteuses de cohésion sociale. Nous regrettons que cette volonté ne semble pas avoir été pleinement prise en considération par le Conseil communal.

À force de voir des propositions largement soutenues être écartées ou vidées de leur substance, on pourrait presque être tentés de déposer un prochain postulat demandant au Conseil communal de dresser le bilan des idées issues du Conseil général qu'il a effectivement mises en œuvre. Bref le postulat sur les grandes poubelles, à la poubelle!

Le postulat n° 195 est ainsi liquidé.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 197 (2021-2026) de François Miche (PS), Guy-Noël Jelk (PS) et Sophie Delaloye (PS) intitulé: "Pour un emplacement et/ou une œuvre d'art en faveur de la Paix"

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

cf. annexe.

Vous avez pu lire les exemples listés dans la réponse, donc je me permets de ne pas les répéter.

Si ces exemples concernent des actions temporaires, ils témoignent d'un engagement certain de la Ville en faveur de la symbolique de la paix. L'espace public est très demandé pour la mise en place d'œuvres d'art et le Conseil communal considère comme prioritaire la mise en valeur des œuvres d'art déjà présentes dans la ville. Il entend également poursuivre son soutien à des projets ponctuels tels que Format Mondial.

En conclusion, le Conseil communal propose que, dans l'attente de l'adoption d'une stratégie globale d'art dans l'espace public, la Ville poursuive sa politique actuelle de valorisation des œuvres existantes tout en maintenant son engagement en faveur de projets ponctuels dans l'espace public en faveur de la paix.

Miche François (PS). J'ai pris connaissance du rapport final concernant le postulat n° 197, que j'ai déposé avec mes collègues Sophie Delaloye et Guy-Noël Jelk. Je tiens à exprimer mon profond mécontentement. Pourquoi? En fait, je remarque qu'on n'a même pas lu notre postulat qui souhaitait du durable. On nous promet du provisoire, un manque de respect des plus crasses.

Ce postulat demandait un symbole fort et durable pour la paix en ville de Fribourg. Or, le Conseil communal liquide cette demande en se retranchant derrière une "stratégie globale" et

des initiatives temporaires. Ces actions sont louables, mais elles ne remplacent pas une œuvre pérenne. A chaque fois, on nous répond par des mesures provisoires. Mais la paix ne peut pas attendre, les conflits ne cessent pas.

En liquidant ce postulat, la Ville renonce à inscrire son engagement pour la paix dans la pierre et dans la mémoire collective.

Je demande donc que ce postulat soit respecté et que le Conseil communal revienne sur sa décision et s'engage à trouver dans les meilleurs délais un emplacement ou une œuvre d'art permanente dédiée à la paix, en concertation avec le Conseil général. Fribourg mérite un héritage, pas un symbole éphémère.

Le postulat n° 197 est ainsi liquidé.

11. Décision quant à la transmission

Le président. Lors de la séance du 3 juin 2026, le Bureau a unanimement qualifié tous les objets parlementaires figurant à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables. Y a-t-il une éventuelle contestation de la recevabilité de l'un ou de l'autre instrument parlementaire? Tel n'est pas le cas.

- **de la proposition**
- n° 1 (2021-2026) de François Yerly-Brault (Vert·e·s) et Marc Vonlanthen (PS)
intitulée: "Demande d'un règlement de portée générale pour la protection du
climat"

Moussa Elias, syndic. Le Conseil communal estime également que la proposition n° 1 est recevable. Elle est à la limite de la recevabilité dans la mesure où matériellement certains éléments relèvent effectivement de la compétence matérielle du Conseil général, notamment en pensant à la création d'un fonds. Cependant, d'autres éléments qui sont évoqués dans cette proposition ne relèvent pas de la compétence matérielle du Conseil général, ce qui fait qu'évidemment, dans l'hypothèse où cette proposition devait être transmise par le Conseil général, la réponse que le Conseil communal lui apportera se limitera au champ de compétence matérielle du Conseil général et pas à d'autres éléments.

Avec ces cautions, le Conseil communal non plus ne s'oppose pas à la transmission de la proposition.

Vonlanthen Marc (PS). Lorsque mon collègue François Yerly-Brault et moi-même avons commencé à travailler sur cette première proposition de législature, nous n'imaginions pas que le débat de transmission interviendrait après à la suite de la pire canicule jamais enregistrée en Suisse. Et pourtant, cet épisode extrême – appelé à devenir la norme avec un réchauffement global de 2 degrés quasi acté –, rappelle une réalité simple: le gouffre entre l'urgence climatique et la réponse publique est criant. La Ville de Fribourg dispose-t-elle aujourd'hui d'une politique climatique à la hauteur des enjeux? A nos yeux, la réponse est clairement non.

La Ville dispose d'un plan climat mais celui-ci n'a aucun ancrage juridique. Il dépend de la seule volonté de l'Exécutif, sans obligation de mise en œuvre, sans garantie de moyens ni de continuité. C'est une situation très problématique parce qu'on ne répond pas à une crise

systémique majeure qui touche à la santé, aux infrastructures, à l'économie, à la cohésion sociale, à la qualité de vie et j'en passe avec des déclarations d'intentions. C'est précisément ce que nous voulons dépasser. C'est pourquoi nous proposons de franchir une étape institutionnelle claire, donner à la politique climatique de la Ville un cadre normatif et stable, autant que faire se peut.

Nous sommes conscients que cette proposition soulève des questions de répartition de compétences entre l'Exécutif et le Législatif. Elles seront examinées en commission, charge au Conseil communal de démontrer ce qui relève ou non d'un règlement de portée générale. Toutefois, nous espérons surtout que le Conseil communal saisira l'enjeu politique de cette démarche, celui de renforcer durablement sa politique climatique plutôt que de réduire ce débat à un arbitrage juridique. Sous l'angle thématique, il manque aujourd'hui un instrument capable de donner une cohérence et une portée réelle aux politiques sectorielles.

La protection de la biodiversité urbaine, la désimperméabilisation des sols, la gestion de l'eau ou encore l'arborisation sont parfois invoquées dans l'action communale, mais elles restent dispersées et fragmentées, trop souvent traitées en silo. Or, l'adaptation au changement climatique dépend précisément de leur articulation. Aujourd'hui, ces politiques avancent un peu, mais sans cadre commun, sans vision intégratrice et donc sans la cohérence nécessaire pour produire pleinement leurs effets. C'est précisément cette cohérence que nous proposons d'instituer et je terminerai par un exemple très concret.

Récemment, d'ailleurs en pleine canicule, la route Joseph-Chaley et l'avenue Jean-Marie-Musy ont été ouvertes pour l'installation du chauffage à distance. Il s'agit d'axes très fréquentés, très exposés aux îlots de chaleur et dans une zone fortement densifiée. Une fois le CAD posé, on a rapidement refermé les fouilles en recouvrant le tout d'asphalte noir, imperméable et brûlant. Cela alors même que le postulat n° 180, dont vous venez d'entendre la réponse, demandait explicitement la végétalisation et l'arborisation. Une réponse que vous avez pu lire et dont la portée est décevante. Si nous ne sommes pas capables de planter des arbres là où nous ouvrons la route, alors il ne s'agit plus d'un manque de moyens mais d'un manque de priorités. Le climat n'attendra pas que nos institutions rattrapent leur retard, à nous de faire en sorte qu'elles soient enfin à la hauteur des défis de notre temps. Je vous invite donc chaudement, si j'ose le jeu de mots, à soutenir cette proposition.

Yerly-Brault François (Vert-e-s). À l'heure où les thermomètres retrouvent un semblant de calme et nous accordent quelque répit, je crois qu'il faut impérativement rappeler certains fondamentaux: la canicule qui a déferlé sur l'Europe en ce mois de juin n'est pas qu'un seul événement météorologique, c'est un événement hautement politique. C'est, comme à chaque canicule, la démonstration de notre incapacité collective à anticiper l'avenir pour garantir sa viabilité à long terme.

"C'est l'état du monde depuis plusieurs années déjà, rien de nouveau ni d'inattendu", c'est ce qu'annonçaient écologistes et scientifiques d'une même voix depuis plus d'un demi-siècle. C'est l'état du monde qu'ont trop longtemps nié et minimisé élites politiques et économiques de notre monde, sciemment et j'ajouterais peut-être vraisemblablement par pure bêtise.

Alors oui, l'année dernière, le Conseil communal a publié un plan climat ambitieux, mais bien trop tard, si vous voulez mon avis. Comme on dit: mieux vaut tard que jamais! Ce plan climat, nous ne le contestons pas. Au contraire, nous souhaitons renforcer sa portée. Avec notre proposition, nous souhaitons ancrer une véritable politique climatique cohérente dans nos institutions, indépendante des aléas politiques.

Plus encore que cela, nous souhaitons entériner dans l'action communale le caractère prioritaire de la politique climatique dans toute sa transversalité, aussi bien en regard des défis

financiers qui nous attendent qu'en regard de l'urgence sociale et sanitaire de prendre sans délai des mesures efficaces.

Parce qu'une politique climatique sérieuse n'est pas une option – ce n'est pas non plus un supplément d'âme pour politiciens en quête de respectabilité – c'est un véritable projet de société; le seul qui vaille en ces temps menacés. C'est de "l'écologie sociale".

Car, si nous sommes toutes et tous impactés·ées par les conséquences de la crise climatique, les plus vulnérables sont les enfants, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes en situation de précarité socio-économique. Or, vous le savez, "la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres". Je ne crois pas inutile de rappeler ce passage du préambule de notre Constitution, devenu célèbre il y a six ans.

Eh bien, Mesdames, Messieurs, si nous ne faisons rien ou pas assez à l'échelle globale pour arrêter ce désastre climatique, et si nous ne faisons rien ou pas assez à l'échelle locale pour améliorer notre robustesse collective face aux futures canicules, sécheresses, et autres inondations fatales, alors nous faisons sciemment le choix d'hypothéquer ce qui fait encore notre communauté. Nous en paierons tous les frais, en monnaies sonnantes et trébuchantes comme de notre chair, et ce seront les plus vulnérables qui en pâtiront le plus. Ceux et celles-là mêmes qui bien souvent sont exclue·es des arènes politiques.

La crise climatique n'est pas un avenir menaçant, c'est un présent ravageur. Cette proposition doit être la base d'une politique publique fournissant un fondement réglementaire à l'ajustement de l'ensemble des politiques communales. Il serait dommageable que le formalisme grève cette politique publique.

Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL). Elle est sur toutes les lèvres. Je ne parle pas de la transpiration, mais bien de la canicule. Malheureusement, ce ne sera ni la première, ni la dernière. Elle constitue l'une des manifestations les plus tangibles du réchauffement climatique.

Je pense que l'ensemble de notre hémicycle reconnaît aujourd'hui la réalité du changement climatique. Là où les avis divergent, c'est sur les degrés d'urgence et sur les réponses politiques qu'il convient d'y apporter. Certaines personnes diront que la Ville de Fribourg dispose déjà d'un plan climat, c'est vrai. Le Conseil communal s'engage et agit, mais comment garantir que cet engagement perdure au-delà de la législature en cours? Comment s'assurer qu'il s'inscrive dans la durée, indépendamment des majorités politiques futures?

D'autres avanceront que Fribourg est une petite ville et que son impact reste limité à l'échelle mondiale. Pourtant, nous savons que chaque niveau institutionnel a sa part de responsabilité. Pour rappel, la Suisse elle-même, malgré sa petite taille, exerce une influence bien réelle, notamment par le biais de sa place financière. Nous avons donc le devoir d'agir, il ne s'agit plus seulement de préserver un héritage pour les générations futures, mais les conséquences du changement climatique sont déjà notre réalité ici et maintenant.

Notre groupe est convaincu que les collectivités publiques doivent inscrire leur engagement climatique dans la durée. Il soutiendra donc la proposition n° 1. Nous espérons également que ce règlement constituera un levier pour aller encore plus loin que les mesures déjà en œuvre.

Grady Véronique (PLR et indépendants). Le groupe PLR et indépendants ne remet nullement en cause l'importance de la politique climatique, ni les objectifs poursuivis.

En revanche, il s'opposera à la transmission de cette proposition qui enfonce des portes ouvertes. La Ville s'est dotée d'un plan climat structuré autour de six axes et de 32 mesures

concrètes, assorties d'objectifs, d'un calendrier de mise en œuvre et d'un suivi. Ce plan fixe notamment une réduction de 50% des émissions territoriales d'ici 2030, ainsi que la neutralité climatique à l'horizon 2047. La loi cantonale sur le climat constitue par ailleurs un cadre légal, qui impose déjà l'intégration des enjeux climatiques dans l'action des collectivités publiques.

Si elle est adoptée, la proposition ajoutera une couche réglementaire alors que les bases stratégiques et légales existent déjà. Le risque sera de consacrer du temps et des ressources à élaborer de nouvelles procédures et à rédiger des rapports, plutôt qu'à mettre en œuvre efficacement les mesures déjà adoptées. Au final, nous passerons davantage de temps à administrer la politique climatique qu'à agir efficacement pour le climat.

Pour notre groupe, la priorité est claire: appliquer le plan climat, assurer le suivi des engagements pris et évaluer régulièrement les résultats obtenus, plutôt que multiplier les textes et créer un mastodonte administratif.

Pour ces raisons, le groupe PLR et indépendants vous invite à refuser la transmission de cette proposition.

Kolly Alban (UDC). Die SVP-Fraktion lehnt diesen Antrag ab.

Der Klimaschutz darf nicht als abstraktes Sonderziel behandelt werden. Er gehört gezielt in jene Projekte und Reglemente, wo er konkret zur Anwendung kommt. Genau das geschieht bereits heute.

Créer un règlement général sur la protection du climat risque surtout de produire des formulations vagues, des doublons et même des contradictions avec les règlements existants. Peu importe que l'on soit favorable ou non à davantage de mesures climatiques, un tel règlement compliquerait le travail des autorités au lieu de le clarifier.

Dans la pratique, cela signifie plus de bureaucratie, des procédures plus lentes, des coûts supplémentaires et moins d'efficacité pour les mesures vraiment utiles.

Darum ist der heutige gezielte Weg besser als ein zusätzliches allgemeines Reglement. Die SVP-Fraktion bittet Sie, diesen Antrag abzulehnen.

Pfister Vincent (CG). La lutte contre le réchauffement climatique, c'est un peu comme un régime: si on n'a pas un cadre strict, on fournit des efforts pendant un moment, puis, au final, on finit par racheter des pantalons plus grands, et on ne fait plus rien.

Ce que vous dites, à savoir qu'il ne faudrait pas faire de règlement, c'est un peu ce qui s'est passé avec le nucléaire. Fukushima: on a vu le risque, on l'a vécu, et on n'est pas passé loin de la catastrophe.

Qu'est-ce qu'on fait? On prend des décisions: stop au nucléaire, etc. Puis il y a la guerre en Ukraine, la crise du pétrole, les tensions dans le détroit d'Ormuz, les énergies fossiles qui manquent, la pénurie d'électricité... Et qu'est-ce qu'on fait? On se dit finalement "Ah, le nucléaire, ce n'est peut-être pas si mal".

Donc non. Ce règlement que proposent mes collègues, c'est justement l'occasion pour le Conseil communal, pour le Conseil général et pour la population fribourgeoise de se dire: maintenant, comme un régime, j'y vais, je me fixe un cadre et je m'y tiens.

Si on n'a pas de cadre strict pour aller dans le bon sens, on sera de nouveau ici dans cinq ans. L'été prochain, on aura de nouveaux épisodes de canicules et on rediscutera encore en disant

"Ah oui, mais on aurait pu faire ça dans le plan climat". On fera le bilan et on dira: "on n'a pas pu le faire parce que l'on n'avait pas les moyens", et ainsi de suite.

Je crois que tout le monde est d'accord dans cette salle pour dire que le climat est une urgence.

Dans cette ville, il y a encore des décisions qui sont prises avant tout pour préserver le bâti historique. On refuse parfois de planter des arbres en invoquant la protection des biens culturels. Oui, c'est un débat, et je pense que les débats sont utiles. Cependant, nous devons vraiment nous donner un cadre pour lutter contre le réchauffement climatique, afin de pouvoir avancer et de pouvoir aussi dire aux habitants·es: nous sommes là, nous avons conscience de l'urgence. Bien sûr, cela ne changera pas le monde, mais au moins, pour notre population, nous prenons des mesures et nous nous y tenons.

C'est pour cette raison que le groupe du CG soutiendra avec grand plaisir cette proposition.

Müller Florian (PS). Je voudrais brièvement répondre à une objection soulevée contre la proposition, qui mobilise l'argument de la bureaucratie et des coûts.

Cet argument ne tient pas la route. Il laisse plutôt apparaître que la volonté de prendre des mesures efficaces contre le changement climatique reste, chez certains membres du Conseil général, encore limitée.

Car, d'un point de vue scientifique, les faits sont clairs: le changement climatique coûte cher. De nombreuses études montrent que les coûts d'un changement climatique non maîtrisé seront nettement plus élevés que ceux d'une protection efficace du climat.

Et ce constat ne vient pas uniquement des associations environnementales ou des militants·es politiques. Des entreprises privées, comme le réassureur Swiss Re, arrivent elles aussi à la conclusion que le changement climatique représente l'un des plus grands risques à long terme pour l'économie mondiale.

Les calculs de la Confédération montrent que les conséquences d'un changement climatique pourraient coûter à la Suisse jusqu'à 4% de son produit intérieur brut d'ici 2050, soit environ CHF 38 milliards par année. Je le répète: CHF 38 milliards par année. Cela représente plusieurs milliers de francs par personne. Pour une ville de la taille de Fribourg, cela correspondrait à plus de CHF 150 millions chaque année.

Et ces coûts ne sont pas abstraits. Ils se traduisent concrètement par une dégradation de l'environnement, des événements météorologiques extrêmes plus fréquents, une baisse de la qualité de vie, davantage de décès liés aux fortes chaleurs et des risques pour notre santé.

Nous avons donc un choix à faire: voulons-nous continuer à raisonner à court terme ou voulons-nous investir dans un avenir durable, prévenir ces coûts grâce à une protection efficace du climat et améliorer la qualité de vie de toutes et tous?

C'est précisément l'objectif de cette proposition.

Chauderna Margot (Vert·e·s). J'aimerais juste rebondir sur cette espèce de mythe qui a été évoqué disant que, dans cette salle, tout le monde serait d'accord que le climat est une priorité. Je crois que ce n'est pas le cas. On a entendu que le groupe PLR et indépendants s'oppose à la transmission de cette proposition et que le groupe UDC la rejette. D'ailleurs, je me réjouis d'entendre quelles mesures l'UDC propose. Ils ont dit que ce règlement aurait moins

d'efficacité pour les mesures vraiment utiles. Dès lors, j'aimerais bien savoir quelles sont les vraies mesures utiles que l'UDC propose.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 12 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 1 de François Yerly-Brault et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Berset Christel (PS), Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kubski Grégoire (PS), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Tissot Ludvine (PS), Truong Isabelle (CG), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 12 de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Dick Johan (UDC), Gauch Loïc (UDC), Gex Océane (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Kolly Alban (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Pauchard Marc (UDC), Renz Nicolas (UDC), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 3 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants)

- **des postulats**
- n° 1 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé: "Une fontaine et des toilettes sèches à la Heitera (Schoenberg)"

En l'absence excusée de Claudio Rugo, la décision quant à la transmission du postulat n° 1 est reportée à une prochaine séance.

- n° 3 (2026-2031) de Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) et Valérie Kohler (Le Centre/PVL) intitulé: "Etudier la possibilité de 'discuter la ville' autour de la maquette de Fribourg"

Moussa Elias, syndic. Le Conseil communal estime que le postulat est recevable et ne s'oppose pas à sa transmission.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). Lors d'une séance de la Commission d'aménagement du territoire, l'insuffisance du débat citoyen autour de l'urbanisme et des transformations de la ville a été évoquée. Notre canton et Soleure sont les deux derniers cantons en Suisse dans lesquels l'urbanisme est géré par les autorités exécutives. Le pouvoir démocratique en est réduit, le dialogue entre habitants-es, promoteurs et autorités limité et le risque d'opacité existe.

La maquette de la ville pourrait être une opportunité d'une part de valoriser le dialogue entre les mondes différents concernés (politiques, associatifs, professionnels-les, population) de simuler des projets d'aménagement en les situant concrètement, de consolider la démocratisation de l'urbanisme, que la Ville favorise déjà d'ailleurs par des démarches participatives.

Le présent postulat demande d'étudier comment valoriser la maquette de la ville pour développer une véritable culture du bâti, favoriser le débat citoyen à Fribourg. Il s'agirait tout d'abord de trouver un espace public, plutôt que privé, là où la déposer, de la garder évolutive en y intégrant au fur et à mesure les nouveaux aménagements urbains, d'inciter ou de donner mandat à différents acteurs de programmer des événements, des opportunités de "discuter la ville", afin que les habitants-es puissent comprendre et influencer le développement des quartiers, situer les défis de la densification, planifier les adaptations requises par la transition climatique, donner leurs avis et leurs idées.

Mais, à terme, il serait aussi possible de la compléter par des maquettes numériques complémentaires sur différentes thématiques en dialogue et à l'image de la maquette historique de 1606, valorisant les moments historiques significatifs de la ville. Il serait aussi possible d'enrichir le lieu par de la documentation diversifiée en accès libre pour renforcer les connaissances, la protection des spécificités de notre ville, tant son patrimoine bâti qu'environnemental.

Merci de soutenir ce projet qui favorise la culture du bâti, ô combien essentiel en période de transition climatique et de densification.

Coursin Attila (DAS · WAS). Nous soutenons l'idée de fond de ce postulat qui souhaite ouvrir un espace de dialogue démocratique et participatif pour discuter des enjeux d'urbanisme en ville de Fribourg.

Nous sommes en effet d'avis que la population devrait avoir le droit de s'exprimer directement sur ce sujet et que l'expertise citoyenne devrait être valorisée. Toutefois, la manière de concrétiser cette idée n'est, à notre sens, pas suffisamment radicale ni immédiatement utile.

En outre, un postulat demande de débloquent un crédit d'étude, nous avons d'autres priorités financières. Ce sujet gagnerait en pertinence s'il était formulé sous forme de question et s'il commençait par demander la gratuité de l'accès à l'Espace 1'606.

C'est pourquoi nous refuserons la transmission de ce postulat.

Le Conseil général refuse, par 27 voix contre 23 et 18 abstentions, de transmettre au Conseil communal pour étude, le postulat n° 3 de Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Valérie Kohler.

Ont voté en faveur de la transmission: 23 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Cheda Béa (CG), Collaud Gérald (CG), Delaloye Sophie (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Ingold François (Vert-e-s), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kubski Grégoire (PS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Tissot Ludvine (PS), Truong Isabelle (CG), Vonlanthen Marc (PS)

Ont voté contre la transmission: 27 Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Coursin Attila (DAS · WAS), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Gauch Loïc (UDC), Gex Océane (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Gremaud Thomas (PS), Kolly Alban (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Pauchard Marc (UDC), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants), Tinguely Léo (PS), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wicht Pascal (UDC), Wyss Lisa (DAS · WAS)

Se sont abstenus: 18 Berset Christel (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Chauderna Margot (Vert-e-s), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), Delarze Fanny (PS), Dick Johan (UDC), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Goy Camille (Vert-e-s), Jolissaint Robin (PS), Mendez Monica (Vert-e-s), Renz Nicolas (UDC), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Yerly-Brault François (Vert-e-s)

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 4 (2026-2031) de Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG) intitulé: "Etudier la création d'un 'permis de jardiner la ville' pour les habitants-es"

Moussa Elias, syndic. Le Conseil communal ne s'oppose pas à la transmission de ce postulat.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG). Nous connaissons toutes et tous quelqu'un qui aimerait verdir un coin de sa rue, une voisine qui fleurit clandestinement des pieds d'arbres négligés, des habitants-es qui envisagent de créer un potager urbain.

Pour des collectifs ou tout-e habitant-e (notamment celles et ceux privés d'un jardin personnel), un "permis de jardiner la ville" donne le droit de s'occuper d'un lieu dans la ville, de cultiver l'espace public.

Bien des villes ont mis en place un tel dispositif, car les deux parties en tirent avantage:

- la Ville bénéficie de forces nouvelles pour adapter l'espace public au changement climatique; elle implique les habitants-es dans la politique environnementale
- la population renforce ses liens avec la nature et embellit son cadre de vie; les habitants-es se sentent responsables de leurs coins de nature.

A Fribourg, un tel dispositif concrétiserait les engagements pour la biodiversité énoncés dans les documents-cadres de la Commune (Nature et paysage, Chartes des jardins, etc.). La Ville contribuerait ainsi à lutter contre les inégalités sociales et économiques en donnant des occasions de prendre soin d'un bout de terre justement à celles et ceux qui ne sont pas propriétaires.

Le "permis de végétaliser, de jardiner ou de fleurir" est une démarche écocitoyenne, une initiative concrète, un engagement mutuel pour améliorer le cadre de vie urbain. Un tel dispositif peut être accompagné de conditions-cadres, droits, devoirs, et parfois d'une durée. Il peut aussi se concrétiser sous forme d'appels à projets, de conseils, de ressources qui peuvent être proposés. Des partenariats pourraient être aussi conclus. Il est aussi une expérience à petite échelle de la responsabilisation pour l'environnement et la cité. Il renforce le lien social. La Ville pourrait ainsi valoriser ses engagements bénévoles par une communication qui identifierait les lieux ainsi soignés.

Merci de soutenir cette opportunité qui prend sens quand nous expérimentons chaudement les changements climatiques.

Fonjallaz Jérémie (PS). Le groupe PS a pris connaissance avec intérêt du postulat proposé ici et aussi avec un peu de surprise et de plaisir.

Un postulat sensiblement similaire avait été proposé en mars 2018 par des membres du groupe PS, dont deux devenus depuis conseillère communale et syndic, je ne donnerai pas de noms. Elles avaient reçu une réponse négative à l'idée du permis de jardiner. Cela n'a pas empêché ces pousses politiques de bien grandir. Cependant, revenons au postulat actuel.

Plaisir et surprise donc de voir que cette idée refait surface. En raison de sa grande similarité avec le postulat de jadis, une majorité du groupe va le soutenir. Le postulat n'a toutefois pas fait l'unanimité. Huit ans plus tard, le sujet ne semble plus si pertinent.

Mendez Monica (Vert-e-s). Ce postulat établit un diagnostic auquel notre groupe souscrit pleinement. La pratique du jardinage constitue un outil important permettant de rafraîchir la ville

et de renforcer la biodiversité et son renforcement dans les politiques publiques est essentiel. Si nous partageons ce constat, certaines formulations de la solution proposée mériteraient toutefois d'être repensées.

Nous nous questionnons d'abord sur la dimension normative du dispositif proposé avec ses conditions-cadres, droits, devoirs et sa logique de responsabilisation. La notion même de permis peut donner l'impression que l'accès à la végétalisation doit être encadré et autorisé plutôt que facilité. Selon plusieurs d'entre nous, des modèles comme les jardins communautaires apparaissent plus adaptés aux objectifs de participation et d'accessibilité, car ils favorisent une démarche collective et accompagnée.

Enfin, nous nous interrogeons notamment sur le risque de faire reposer sur les individus une responsabilité qui relève avant tout des autorités et des acteurs collectifs. La participation des habitants-es peut enrichir les politiques publiques, mais au vu de la situation de la biodiversité à l'échelle globale, comme au niveau local, il serait dommageable de déplacer vers les individus une mission importante de végétalisation de l'espace public.

C'est avec ces réserves que notre groupe a décidé de laisser la liberté de vote sur ce postulat.

Le Conseil général refuse, par 27 voix contre 23 et 20 abstentions, de transmettre au Conseil communal pour étude, le postulat n° 4 de Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté en faveur de la transmission: 23 Berset Christel (PS), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Collaud Gérald (CG), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Ferreira Neuza (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG), Kubski Grégoire (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Tissot Ludivine (PS), Truong Isabelle (CG), Vonlanthen Marc (PS)

Ont voté contre la transmission: 27 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Dick Johan (UDC), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gauch Loïc (UDC), Gex Océane (PLR et indépendants), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR et indépendants), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Kolly Alban (UDC), Krienbühl David (PLR et indépendants), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Pauchard Marc (UDC), Renz Nicolas (UDC), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 20 Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Dietsche Emma (PS), Fonjallaz Jérémie (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert-e-s), Jolissaint Robin (PS), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Sapia Léo (Vert-e-s), Tinguely Léo (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Braut François (Vert-e-s)

Ce postulat est ainsi rayé du rôle.

- n° 5 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé: "Création d'un boulodrome à Fribourg"

En l'absence excusée de Claudio Rugo, la décision quant à la transmission du postulat n° 5 est reportée à une prochaine séance.

12. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelles propositions

- n° 2 (2026-2031) de François Yerly-Brault (Vert·e·s), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Margot Chauderna (Vert·e·s), Liliane Galley (Vert·e·s), Camille Goy (Vert·e·s), François Ingold (Vert·e·s), Valentine Mauron (Vert·e·s), Monica Mendez (Vert·e·s), Bettina Noll (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s) et Léo Sapia (Vert·e·s) intitulé: "Demande d'un règlement de portée générale sur la transparence du financement de la vie politique communale"

Yerly-Brault François (Vert·e·s).

Développement de la proposition

Le 4 mars 2018, l'initiative constitutionnelle cantonale "Transparence et financement de la politique" était acceptée par 68,52% des suffrages exprimés. Elle était même acceptée par 77,97% des votantes et votants de la ville de Fribourg. Ce quasi-plébiscite indique un attachement fort de la population de la ville de Fribourg aux vertus de la transparence du financement de la vie politique.

La loi d'application est entrée en vigueur en 2021¹. Elle dispose à son article 2 que la transparence du financement de la politique en matière communale n'est pas régie par ladite loi. Le message du Conseil d'État précise à ce sujet que les communes peuvent elles-mêmes régler cette question, au travers de l'adoption d'un règlement communal de portée générale².

La présente proposition vise précisément à pallier cette lacune dans la réglementation communale de la Ville de Fribourg. Elle charge le Conseil communal d'élaborer un règlement de portée générale. Celui-ci viserait à garantir la transparence du financement des partis politiques et autres organisations opérant à l'échelle communale, aussi bien lors de campagnes électorales que de votations.

Les auteurs-rices de la proposition se réfèrent aux recommandations du GRECO (Groupe d'Etats contre la corruption du Conseil de l'Europe) dans son rapport sur la transparence du financement des partis politiques en Suisse (2011)³ pour l'établissement des principes qui devraient régir un tel règlement. Le Conseil communal veillera, dans la mesure du possible, à s'y conformer dans l'établissement du règlement de portée générale:

¹ https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/115.5

² Voir aussi le message du 2018-DIAF-16 https://api.fr.ch/public/parlinfo/assets/v1/documents/fr_de_MES_2018-DIAF-16.pdf, notamment p.20.

³ Greco Eval III Rep (2011) 4F, Thème II, voir notamment p. 21.

<https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016806cab75>

- introduire, pour les organisations politiques qui participent à des campagnes et les comptes de campagnes électorales et de votations, des règles de comptabilité prévoyant une tenue complète et adéquate des comptes;
- veiller à ce que les revenus, les dépenses, les éléments de l'actif et du passif soient comptabilisés dans le détail, d'une façon complète et présentés selon un format cohérent;
- veiller à ce que des informations financières adéquates soient rendues facilement et en temps utile accessibles au public;
- introduire une obligation générale pour les organisations politiques et les candidats-es aux élections de communiquer tous les dons reçus (y compris ceux de nature non monétaire) supérieurs à un certain montant ainsi que l'identité des donateurs-ices;
- introduire une interdiction générale des dons provenant de personnes ou entités omettant de déclarer leur identité à l'organisation politique, au candidat ou à la candidate;
- assurer une vérification comptable indépendante, dans la mesure du possible, des organisations politiques qui seront soumises à l'obligation de tenir une comptabilité et des campagnes électorales et de votations;
- assurer de manière effective une supervision indépendante du financement des partis politiques et des campagnes électorales, conformément à l'article 14 de la Recommandation Rec(2003)4 du Conseil de l'Europe sur les règles communes contre la corruption dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales;
- accompagner les règles de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 3 (2026-2031) de Thomas Gremaud (PS), Léo Tinguely (PS), Sonja Gerber (PS), François Yerly-Brault (Vert·e·s), Samuel Jordan (PS) et Célestine Waeber (DAS · WAS) intitulé: "Adapter la contribution immobilière aux défis d'aujourd'hui"

Gremaud Thomas (PS).

Développement de la proposition

Le parc immobilier de la ville de Fribourg est de plus en plus prisé par les fonds immobiliers. Ainsi, un article de "La Liberté" du 21 avril 2026 nous apprenait qu'en ville de Fribourg, 149 immeubles étaient détenus par des fonds immobiliers pour une valeur vénale de plus d'un milliard de francs. Ces propriétaires s'ajoutent aux nombreuses caisses de pension, banques ou assurances qui possèdent aussi de nombreux biens immobiliers dans notre commune. Si ces entités s'intéressent à notre parc immobilier, ce n'est pas pour le bien-être des locataires, mais pour le rendement qu'il génère. Entre 2000 et 2023, la part du parc immobilier détenue par des sociétés immobilières est passée de 31% à 42%. En parallèle, les loyers ont augmenté de 25% en 20 ans selon l'Association des locataires. Cette dernière indique même que les loyers abusifs représentent près de CHF 360.- par mois et par ménage locataire. Cette situation pèse sur la population de la ville de Fribourg où 33% des logements sont sur-occupés par les familles (2022) et où le taux de vacance se situe désormais à 1.21%, toujours bien en deçà du seuil de pénurie fixé à 1.8%.

La présente proposition demande ainsi au Conseil communal d'adapter la contribution immobilière à 3‰ conformément à ce que permet l'article 13, alinéa 2 de la loi sur les impôts communaux (LICO).

Avec cette adaptation, la première depuis 1998, Fribourg se retrouverait avec un taux similaire aux communes de Marly, Givisiez ou Romont. Elle est une mesure nécessaire et raisonnable, vu notamment l'augmentation rapide et exagérée des loyers. Cette adaptation est ciblée et vise uniquement les propriétaires immobiliers du territoire communal, quel que soit le lieu où ils sont sis. En outre, il est important de mentionner ici que les propriétaires immobiliers bénéficient directement des investissements publics réalisés par la collectivité – infrastructures, routes, espaces publics, transports, équipements scolaires et culturels – qui participent à la valorisation de leurs biens. Il est dès lors légitime que cette valorisation se traduise également par une contribution proportionnée au financement des prestations publiques.

Cette adaptation offrira aussi une manne supplémentaire d'environ CHF 970'000.- (selon les comptes 2025) à la Ville de Fribourg. Dans un contexte d'instabilité financière, cet apport stable et pérenne participera à retrouver l'équilibre financier dans les années à venir tout en garantissant les prestations fournies à la population.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 6 (2026-2031) de Léo Tinguely (PS), Neuza Ferreira (PS) et Robin Jolissaint (PS) intitulé: "Développer et étendre le plan canicule"

Tinguely Léo (PS).

Développement du postulat

La Ville de Fribourg fait partie des rares communes à s'être dotées d'un plan canicule. Celui-ci permet notamment, dès l'année de leurs 75 ans, ainsi qu'aux personnes retraitées qui en ressentent le besoin, de bénéficier d'un accompagnement spécifique durant les périodes de fortes chaleurs. Lors du dernier pointage public en 2023, environ 300 personnes ont pu en bénéficier.

Il convient de rappeler que les épisodes de canicule figurent aujourd'hui parmi les phénomènes naturels les plus meurtriers en Suisse. Les personnes âgées qui vivent seules sont particulièrement vulnérables à la chaleur extrême, avec un risque accru de déshydratation, de malaises, d'hospitalisations et de décès prématurés. Toutefois, les groupes à risque ne se limitent pas aux seules personnes âgées. D'autres populations sont également fortement exposées aux effets de la chaleur, notamment les personnes vivant dans des logements mal isolés ou mal ventilés, ainsi que les travailleuses et travailleurs exerçant leurs activités à l'extérieur ou dans des locaux mal adaptés. Ces situations peuvent entraîner divers problèmes de santé tels que des coups de chaleur, des déshydratations, une fatigue intense, des maux de tête, des étourdissements, des troubles de la concentration, ainsi qu'une aggravation de maladies chroniques existantes. Le stress thermique augmente également l'agressivité et par conséquent le risque de conflits et de tensions interpersonnelles et sociales.

Dans un contexte de réchauffement climatique, les épisodes de canicule ne doivent plus être considérés comme des phénomènes exceptionnels traités de manière ponctuelle sans

anticipation, mais comme une réalité pérenne. Alors que l'été débute à peine, la Suisse et la ville de Fribourg connaissent déjà un second épisode de chaleur extrême cette année.

Les autrices et auteurs du présent postulat demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de développer et d'étendre le plan canicule communal. Ils l'invitent notamment à porter une attention particulière aux mesures suivantes:

- Étendre le concept d'information en envoyant, chaque printemps, un courrier d'information à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans. À Fribourg, près de 3'500 personnes sont concernées, alors que moins de 10% sont actuellement inscrites au plan canicule.
- Élargir l'accès au plan canicule à toutes les personnes qui en ressentent le besoin. Les populations à risque ne se limitent pas aux seniors, mais incluent également les personnes vivant dans des logements inadaptés ou encore celles exposées à la chaleur dans le cadre de leur activité professionnelle.
- Soutenir l'accès à des lieux frais et accessibles à la population (piscines, musées, cinémas, etc.), notamment par des mesures de gratuité ciblée lors des périodes de canicule.
- Réaliser une carte interactive recensant les lieux frais accessibles gratuitement ou à bas coût sur le territoire communal.
- Etudier la création de nouveaux points de fraîcheur accessibles, prioritairement dans les quartiers les plus dépourvus de tels points.
- Définir des seuils de température et d'humidité maximale pour les bâtiments administratifs et techniques de la Ville et prévoir, lorsque ces seuils sont dépassés, des mesures exceptionnelles telles que des adaptations d'horaires de travail et d'ouverture des guichets ou des congés climatiques.
- Adapter ou suspendre les activités professionnelles extérieures des employés-es communaux dès une température de 33°C au plus.
- Le cas échéant, pour ce qui concerne les conditions de travail du personnel de la Ville, adapter le règlement d'application du règlement du personnel de la Ville de Fribourg, notamment en intégrant les seuils prédéfinis à l'article 48 "Canicule et service hivernal".

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 7 (2026-2031) de Christel Berset (PS), Thomas Gremaud (PS), Samuel Jordan (PS), François Miche (PS) et Marc Vonlanthen (PS) intitulé: "Etudier la possibilité d'installer des box à vélos sécurisés sur l'espace public"

Berset Christel (PS).

Développement du postulat

La mobilité douce connaît une croissance soutenue en ville de Fribourg, en particulier l'usage du vélo électrique, dont le poids et la valeur nécessitent des solutions de stationnement adaptées.

D'une part, une part importante du parc immobilier fribourgeois est constituée de bâtiments anciens, dépourvus d'espaces de stationnement pour vélos. Dans ces immeubles, les habitants-es ne disposent souvent ni de locaux à vélos, ni d'ascenseurs permettant de transporter un vélo, qu'il soit électrique ou mécanique. La problématique des vélos électriques

est particulièrement significative: en effet, leur poids important rend difficile, voire impossible, leur transport dans les escaliers menant aux caves ou aux étages, surtout pour les personnes âgées, les familles ou les personnes à mobilité réduite.

D'autre part, le stationnement non sécurisé des vélos sur l'espace public expose leurs propriétaires à des risques accrus de vols et déprédations, ce qui constitue un frein à l'usage quotidien du vélo. Mentionnons l'augmentation constante des vols de vélo en Suisse et à Fribourg (voir note¹). En outre, les batteries doivent être protégées des intempéries et des variations de température, ce qui renforce la nécessité d'un stationnement couvert et sécurisé.

Les box à vélos sécurisés (voir image ci-dessous) installés sur l'espace public répondent précisément à ces besoins: ils permettent de stocker un vélo électrique ou mécanique dans un espace fermé, accessible par abonnement, protégé des vols, du vandalisme et des intempéries. Ils constituent ainsi une infrastructure essentielle pour accompagner la transition vers une mobilité plus durable, en particulier dans les quartiers denses où les habitants ne disposent pas de solutions de stationnement privées. Ces dispositifs permettent un stationnement sûr, ordonné et accessible 24h/24 grâce à un système d'ouverture électronique (code, carte ou application). Plusieurs villes suisses et européennes, notamment à Lausanne, en France et en Belgique, ont déjà mis en place de tels box à vélos sécurisés (voir annexe). La Ville de Fribourg a fait un pas dans cette direction avec [une première vélostation](#) que ce dispositif viendrait compléter idéalement.

Etant donné que la Ville de Fribourg s'est engagée à promouvoir la mobilité douce et durable et à améliorer les infrastructures destinées aux cyclistes, les soussignés-es demandent au Conseil communal:

1. D'étudier l'opportunité d'installer des box à vélos sécurisés sur l'espace public. Le Conseil communal examinera les subventions possibles, notamment via l'ARS, et étudiera la possibilité de collaboration avec les assureurs pour permettre un déploiement ambitieux de ce système.
2. D'évaluer différents modèles de gestion, en particulier un système d'accès par abonnement payant, permettant de couvrir une partie des coûts d'installation et d'entretien.
3. D'identifier les emplacements prioritaires, notamment dans les quartiers où les immeubles ne disposent pas de locaux à vélos et dans les zones à forte densité résidentielle.
4. De présenter un rapport détaillant les options possibles, les coûts, les modalités d'exploitation, les retours d'expérience d'autres villes européennes, ainsi que les bénéfices attendus pour la population fribourgeoise.

Annexe

Plusieurs villes suisses et européennes ont déjà mis en place des box à vélos sécurisés sur l'espace public, démontrant la pertinence et l'efficacité de ce type d'infrastructure pour encourager la mobilité douce:

- Lausanne a un service de stationnement vélo abrité et sécurisé dans toute la ville. Voir: <https://www.lausanne.ch/vie-pratique/mobilite/se-deplacer-a-lausanne/a-velo/velobox>

¹ [Voici où votre vélo risque le plus d'être volé en Suisse](#)
[Un réseau criminel alimenté depuis Villars-sur-Glâne. Cinq hommes auraient volé plus de soixante vélos à Fribourg et dans d'autres cantons | La Liberté](#)
[Les vols explosent, surtout en ville. Ce Fribourgeois s'est fait piquer deux vélos en deux mois | La Liberté](#)

- Paris a installé de nombreux box sécurisés et accessibles par abonnement, notamment les abris ALTAO Pod, implantés directement sur l'espace public et ouverts via badge ou application mobile.
- Lyon déploie progressivement des box sécurisés dans ses quartiers denses, en remplacement de places de stationnement pour voitures, afin de répondre à la demande croissante liée aux vélos électriques.
- Clermont-Ferrand et d'autres villes françaises de taille moyenne ont également adopté ce modèle, avec des retours positifs en matière de réduction des vols et d'amélioration de l'ordre public.
- En Belgique, plusieurs communes utilisent des systèmes automatisés tels que V Locker, permettant un stationnement sécurisé 24h/24, particulièrement adapté aux vélos électriques.
- En Allemagne, des villes comme Frankenthal ont installé des modules de stationnement innovants, parfois sous forme de tours automatisées, optimisant l'usage de l'espace urbain.
- Aux Pays-Bas, où la culture cyclable est très développée, des solutions de box individuels ou collectifs complètent les grands parkings vélo traditionnels, notamment dans les zones résidentielles denses.

Ces expériences démontrent que les box à vélos sécurisés constituent une solution éprouvée, adaptable à différents contextes urbains, et particulièrement pertinente dans les villes où les immeubles anciens ne disposent pas de locaux à vélos.



n° 8 (2026-2031) de Florian Müller (PS), Marc Vonlanthen (PS), Emma Dietsche (PS) et Ludivine Tissot (PS) intitulé: "Demande pour étudier des mesures visant à garantir un espace racinaire suffisant pour des arbres urbains sains et résilients face au changement climatique"

Müller Florian (PS).

Développement du postulat

La crise climatique et la crise de la biodiversité constituent des menaces urgentes auxquelles les villes doivent aujourd'hui répondre. Les espaces verts et les espaces libres, et en particulier les arbres urbains, jouent un rôle essentiel pour relever ces défis. Ils contribuent à réduire les effets de la chaleur, améliorent le climat urbain, favorisent la biodiversité et augmentent la qualité des espaces publics. De plus, les arbres urbains sont particulièrement appréciés par la population, contribuent au bien-être et à la santé des habitants-es et participent à une culture du bâti de qualité.

Malgré ces nombreuses fonctions, le patrimoine arboré est en déclin dans de nombreuses villes suisses. Plusieurs facteurs exercent une pression croissante sur les arbres urbains: les sols imperméabilisés et compactés, les espaces racinaires limités en raison des réseaux enterrés dans l'espace routier ainsi que la densification croissante du tissu bâti rendent difficile le développement sain des arbres¹.

Face à ce recul préoccupant, de nombreuses villes et communes ont développé des stratégies et des mesures visant à préserver et à renforcer durablement leur patrimoine arboré. Un espace racinaire suffisamment grand est un facteur déterminant pour la vitalité et la longévité des arbres. Ce n'est que lorsque les arbres disposent de suffisamment d'eau, d'air, de nutriments et d'espace pour leurs racines qu'ils peuvent atteindre leur taille naturelle et fournir pleinement leurs nombreux services écosystémiques.

Un espace racinaire insuffisant fragilise les arbres, limite leur développement et entraîne un remplacement plus prématuré. Cela engendre non seulement des coûts supplémentaires, mais réduit également les services écosystémiques fournis par le patrimoine arboré. Les arbres âgés revêtent une importance particulière pour la biodiversité, la réduction des effets de la chaleur et la qualité du paysage urbain². Il convient donc de viser une durée de vie aussi longue que possible pour les arbres urbains et d'accorder une attention toute particulière à la préservation des grands arbres existants.

Alors qu'un arbre d'environ 20 mètres de hauteur dans un parc nécessite un volume racinaire d'environ 150 m³, les arbres urbains situés dans l'espace routier ne disposent souvent que d'une fraction de ce volume³. Dans la ville de Berne, par exemple, le volume racinaire moyen des arbres d'alignement n'est que d'environ 9 m³. C'est pourquoi la Ville de Berne a adapté ses standards concernant les fosses de plantation et les espaces racinaires et développé un guide de référence permettant, à moyen terme, l'élaboration de normes⁴. Afin de garantir un développement sain des arbres d'alignement, Berne vise notamment des objectifs de 24 m² de surface de fosse de plantation et de 36 m³ d'espace racinaire.

Afin que la Ville de Fribourg puisse non seulement préserver, mais surtout développer durablement son patrimoine arboré afin de maintenir les bénéfices des arbres urbains pour le climat, la biodiversité et la population, les postulants-es invitent le Conseil communal à examiner les questions suivantes:

- La Ville de Fribourg dispose-t-elle d'informations concernant les espaces racinaires existants des arbres urbains sur son territoire communal?
- La Ville de Fribourg dispose-t-elle d'un cadastre ou d'un registre des arbres permettant d'identifier les arbres urbains bénéficiant d'un espace racinaire insuffisant et qui sont ainsi menacés à moyen ou long terme?
- Selon quels principes les fosses de plantation et les espaces racinaires sont-ils planifiés dans le cadre des projets publics d'infrastructures et de construction?
- Quelles mesures le Conseil communal prévoit-il afin d'améliorer et de garantir durablement les espaces racinaires disponibles pour les arbres urbains?

¹ Cf. <https://swild.ch/sites/default/files/publications/1-Biodiversitat-und -Okosystemleistungen-von-Stadtbaumen-Stand-des-Wissens.pdf>, p. 3

² Cf. <https://www.stadt-zuerich.ch/content/dam/web/de/planen-bauen/bauberatung-und-dienstleistungen/dokumente/gruenraeume-freiraeume/baeume/merkblatt-baumgruben.pdf>, p. 4

³ Cf. https://www.sl-fp.ch/admin/data/files/asset/file/373/sl-faktenblatt_stadtbaeume_2020.pdf?lm=1582791993, p. 2

⁴ Cf. <https://www.bern.ch/themen/planen-und-bauen/bern-baut/Standards-Normalien>; <https://www.bern.ch/themen/planen-und-bauen/bern-baut/arbeitshilfen/wurzelraum-fuer-baeume-im-strassenraum>

Les postulants·es invitent en outre le Conseil communal à examiner en particulier les mesures suivantes:

- l'adaptation des standards communaux concernant les fosses de plantation et les espaces racinaires afin de garantir un développement sain et durable des arbres urbains. Cette adaptation nous paraît prioritaire et la réflexion devra également porter sur la réduction des infrastructures routières de stationnement pour laisser davantage de place aux arbres;
- l'élaboration d'un guide pratique ou de bases de planification contraignantes concernant les espaces racinaires des arbres d'alignement;
- la prise en compte d'espace racinaires suffisants comme élément obligatoire dans les futurs projets publics d'infrastructures et de construction.

Begründung

Die Klimakrise und die Biodiversitätskrise stellen Städte heute vor grosse Herausforderungen. Grün- und Freiflächen sowie insbesondere Stadtbäume leisten einen wichtigen Beitrag zur Bewältigung dieser Herausforderungen. Sie wirken hitzemindernd, verbessern das Stadtklima, fördern die Biodiversität und erhöhen die Aufenthaltsqualität im öffentlichen Raum. Zudem sind Stadtbäume bei der Bevölkerung sehr beliebt, tragen zum Wohlbefinden und zur Gesundheit der Bewohner·innen bei und prägen die Qualität des Ortsbildes.

Trotz dieser vielfältigen Funktionen nimmt der Baumbestand in vielen Schweizer Städten ab. Verschiedene Faktoren setzen Stadtbäume zunehmend unter Druck: Versiegelte und verdichtete Böden, eingeschränkte Wurzelräume aufgrund von Werkleitungen im Strassenraum sowie die zunehmende bauliche Verdichtung des Siedlungsgebiets erschweren eine gesunde Entwicklung von Bäumen.

Viele Städte und Gemeinden haben deshalb Konzepte und Massnahmen entwickelt, um den Baumbestand langfristig zu sichern und zu fördern. Entscheidend für die Vitalität und Lebensdauer von Bäumen ist dabei ein ausreichend grosser Wurzelraum. Nur wenn Bäume genügend Wasser, Luft und Nährstoffe sowie genügend Platz für ihre Wurzeln erhalten, können sie ihre natürliche Kronengrösse erreichen und ihre vielfältigen Ökosystemleistungen erbringen.

Ein ungenügender Wurzelraum führt dazu, dass Bäume geschwächt werden, sich weniger gut entwickeln und früher ersetzt werden müssen. Dies verursacht nicht nur zusätzliche Kosten, sondern reduziert auch die Ökosystemleistungen des Baumbestandes. Besonders alte Bäume sind für die Biodiversität, die Hitzeminderung und die Qualität des Stadtbildes von grosser Bedeutung. Deshalb ist bei Stadtbäumen eine möglichst lange Lebensdauer anzustreben und der Erhalt bestehender, grosser Bäume besonders wichtig.

Während ein rund 20 Meter hoher Baum in einem Park einen Wurzelraum von ungefähr 150 m³ beansprucht, steht Stadtbäumen im Strassenraum häufig nur ein Bruchteil davon zur Verfügung. In der Stadt Bern beträgt der durchschnittliche Wurzelraum von Strassenbäumen beispielsweise lediglich rund 9 m³. Die Stadt Bern hat deshalb ihre Standards für Baumgruben und Wurzelräume angepasst und eine entsprechende Arbeitshilfe entwickelt, die es mittelfristig ermöglichen soll, Normalien zu erstellen. Um eine gesunde Entwicklung von Strassenbäumen sicherzustellen, verfolgt Bern unter anderem Zielgrössen 24 m² Baumscheibenfläche und 36 m³ Wurzelraum.

Damit auch die Stadt Freiburg ihren Baumbestand langfristig sichern und die Leistungen von Stadtbäumen für Klima, Biodiversität und Bevölkerung erhalten kann, wird der Gemeinderat aufgefordert, folgende Fragen zu prüfen:

- Verfügt die Stadt Freiburg über Informationen zum vorhandenen Wurzelraum der Stadtbäume auf dem Gemeindegebiet?
- Verfügt die Stadt über ein Baumkataster oder Register, das Auskunft darüber gibt, welche Stadtbäume über einen ungenügenden Wurzelraum verfügen und dadurch mittel- oder langfristig gefährdet sind?
- Nach welchen Grundlagen werden Baumgruben und Wurzelräume bei öffentlichen Infrastruktur- und Bauprojekten geplant?
- Welche Massnahmen sieht der Gemeinderat vor, um den verfügbaren Wurzelraum für Stadtbäume zu verbessern und langfristig sicherzustellen?

Die Postulanten·innen fordern den Gemeinderat zudem auf, insbesondere folgende Massnahmen zu prüfen:

- Anpassung der städtischen Standards für Baumgruben und Wurzelräume, um eine langfristig gesunde Entwicklung von Stadtbäumen sicherzustellen. Diese Anpassung erscheint uns vorrangig, und die Überlegungen sollten sich auch auf den Rückbau von Strasseninfrastruktur und Parkplätzen konzentrieren, um mehr Platz für Bäume zu schaffen;
- Erarbeitung einer Arbeitshilfe oder von verbindlichen Planungsgrundlagen für den Wurzelraum von Strassenbäumen;
- Berücksichtigung ausreichender Wurzelräume als verbindliches Element bei zukünftigen öffentlichen Infrastruktur- und Bauprojekten.

D. Réponse aux questions

- n° 5 (2026-2031) de François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative à la surveillance des sols des aires de jeux

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 28 mai 2026, F. Yerly-Brault a posé la question suivante:

"En mars 2026, dans le cadre d'un projet de surveillance des sols, un dépassement des valeurs limites de produits chimiques éternels de la famille des PFAS sur la pelouse d'une place de jeux a été mesuré à Altdorf (UR). À titre préventif, la pelouse a été fermée avec effet immédiat et jusqu'à nouvel ordre afin de procéder à un assainissement en règle.

Dans un communiqué, le chef-lieu uranais précisait: "Die Sperrung erfolgt insbesondere zum Schutz von Kleinkindern, um den direkten Kontakt mit dem belasteten Boden zu vermeiden"¹.

En effet, un taux élevé de PFAS dans le sang est associé avec des troubles immunitaires, hormonaux, hépatiques, rénaux et nuisent à la fertilité. Comme ils sont présents partout et ne se décomposent pas dans l'environnement, ils s'y accumulent et notre exposition croît constamment avec le temps. Il est d'autant plus important de protéger les jeunes enfants des sources d'exposition les plus significatives.

¹ <https://www.altdorf.ch/aktuellesinformationen/2805598>

Je prie le Conseil communal de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

- La Ville a-t-elle mené des analyses des sols et des pelouses des sites où des enfants jouent régulièrement au regard de leur contamination aux PFAS et à d'autres substances toxiques?
- Si oui, quels sont les résultats et quelles mesures d'assainissement sont à prévoir?
- Si non, pourquoi pas, et le Conseil communal est-il prêt à le faire?"

Réponse du Conseil communal

1. Préambule

Les substances autres que les PFAS ont fait l'objet d'une question lors de la législature précédente (question n° [227](#) (2021-2026) - Sites pollués en ville de Fribourg). Le Conseil communal prie donc l'auteur de la question de s'y référer.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'obligation d'assainir les places de jeux et les espaces verts publics dont les sols sont pollués par des substances dangereuses pour l'environnement et où des enfants en bas âge jouent régulièrement a été intégrée dans la loi sur la protection de l'environnement (LPE, RS 814.01; art. 32c obligation d'assainir).

La thématique des PFAS est émergente et fait l'objet de communications récurrentes sur leur présence dans l'environnement. A ce sujet, une étude récente de la ZHAW Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften², portant sur plus de 1'000 mesures en Suisse, indique que les PFAS sont détectables sur 99% des échantillons de sol.

2. Historique / Rappel des faits / Etat de situation

Concernant les PFAS, tenant compte des éléments précités, la Ville a entrepris d'effectuer une campagne d'analyses sur 44 sites sur le territoire communal (ciblée sur les places de jeux publiques, les places de loisirs et de sport; voir carte générale des sites en annexe 1). Les résultats d'analyse indiquent que les PFAS sont détectés sur l'ensemble des sites évalués, ce qui est similaire aux conclusions de l'étude de la ZHAW précitée.

Certains sites présentant des teneurs, pour la somme des 16 PFAS, supérieures à 5 µg/kg³ et/ou des teneurs pondérées TEQ⁴ supérieures à 30 µg/kg⁵, le Service cantonal de l'environnement (SEn) a demandé à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) de confirmer une valeur limite comme valeur d'assainissement pour les sols sur lesquels jouent des enfants en bas âge. Le calcul de la valeur d'assainissement pour les sols sur lesquels des enfants en bas âge jouent régulièrement repose sur le scénario d'exposition avec une ingestion quotidienne de matériaux terreux:

- enfants en bas âge (de 1 à 3 ans)
- enfants en bas âge pesant 12,5 kg
- 250 mg de terre ingérée par jour

² <https://www.zhaw.ch/de/medien/medienmitteilungen/detailansicht-medienmitteilung/event-news/pfas-flaechendeckend-in-schweizer-boeden-nachgewiesen>

³ Valeur limite pour un stockage en décharge de type E, comme la décharge de Châtillon

⁴ Facteurs d'équivalence toxique. Sur les 16 PFAS analysés, deux substances, le PFNA et le PFDA, sont, avec un équivalent toxique de 10, particulièrement contraignantes.

⁵ Valeur limite applicable en Valais en matière de site pollué: <https://www.vs.ch/web/sen/pfas-valeurs-applicables>

- biodisponibilité de tous les PFAS de 100%, c'est-à-dire que toutes les substances PFAS individuelles ingérées avec la terre sont absorbées par l'organisme de l'enfant et peuvent avoir un effet potentiellement nocif (scénario le plus défavorable).

La valeur limite de 30 µg/kg TEQ est confirmée comme valeur de concentration pour la somme des 16 PFAS, ceci pour les 44 sites évalués sur le territoire communal. En cas de dépassement de cette valeur sur un sol sur lequel jouent des enfants en bas âge, un assainissement doit être entrepris.

La demande de confirmation a été sollicitée rapidement, en particulier en lien avec l'ouverture de la piscine de la Motta. Les teneurs mesurées sur le site respectent largement la valeur limite de 30 µg/kg (teneurs mesurées à proximité de la pataugeoire sur trois échantillons: 11.1, 6.5 et 1.6 µg/kg TEQ et teneur mesurée sur le secteur des infrastructures sportives: 0.8 µg/kg TEQ). En plus des PFAS, les métaux lourds et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) y ont été analysés, ceci afin de vérifier les résultats de l'analyse effectuée en 2014. Les teneurs mesurées sont similaires aux teneurs mesurées antérieurement⁶ et restent inférieures aux seuils d'investigation de l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol; RS 814.12).

Lorsque le seuil d'investigation est dépassé dans une région donnée, le Canton examine si la santé de l'homme, des animaux ou des plantes peut être menacée et arrête, le cas échéant, d'éventuelles restrictions d'utilisation. A noter que le seuil d'investigation est inférieur à la valeur d'assainissement.

3. Développement

Selon les résultats d'analyse, deux sites nécessitent un assainissement du point de vue du sol, en raison d'un dépassement de la valeur de concentration de 30 µg/kg TEQ sur un sol où des enfants en bas âge jouent régulièrement:

- place de jeux des Arsenaux
- place de jeux à l'école de la Villa Thérèse, située à proximité de la chapelle

Lors de la première analyse, un faible dépassement de la valeur de concentration a été observé sur un secteur des Grand-Places. Ce site fait l'objet d'un complément d'analyse pour préciser la position de la pollution aux PFAS.

Arsenaux et Villa Thérèse: mesures prises et assainissement

Pour les sites nécessitant un assainissement, les mesures prises sont les suivantes (Arsenaux et la Villa Thérèse):

- à court terme: pose d'une couche de protection de type géotextile sur les surfaces hors tartan et copeaux. Il s'agit d'une mesure préventive pour réduire le contact direct avec le sol.
- à terme: assainissement des sites avec enlèvement des matériaux pollués et remplacement par des matériaux conformes aux objectifs d'assainissement validés par l'autorité cantonale compétente.

Il est à noter que l'assainissement des sites présentant un dépassement de la valeur cible est éligible au subventionnement. Toutefois, pour espérer obtenir un subventionnement à hauteur de 60% des coûts imputables, il est nécessaire de suivre une procédure spécifique (qui comprend notamment l'élaboration d'un projet d'assainissement, une décision d'assainissement

⁶ Voir rapport Analyses de sols en ville de Fribourg, 2011 – 2016: <https://www.fr.ch/sites/default/files/2023-05/analyses-de-sols-en-ville-de-fribourg--synthese-des-resultats-20112016.pdf?v=1710321238>

de l'autorité cantonale, une exécution des travaux et un contrôle du respect des objectifs d'assainissement). L'objectif de l'assainissement est de garantir que la valeur limite soit durablement respectée.

En termes de délai, l'exécution des travaux d'assainissement pourra être entreprise après réception des décisions d'assainissement. En particulier concernant le site de la Villa Thérèse, les travaux seront exécutés en période de vacances scolaires.

Grand-Places

Dans le cadre d'une deuxième campagne d'analyses, le site des Grand-Places présente, sur une partie de la surface, un dépassement de la valeur de concentration précitée. Des évaluations complémentaires sont en cours afin d'identifier le secteur pollué aux PFAS. Le secteur équipé d'infrastructures de jeux, parallèle à la rampe d'accès au parking souterrain, présente des valeurs inférieures à la valeur de concentration. La surface qui fait l'objet d'un projet de place de jeux (dossier mis à l'enquête le 13 juin 2026) présente des teneurs pondérées de 11.7 et 12.8 µg/kg.

Sur les six secteurs analysés, un seul présente encore un dépassement de la valeur de concentration. Afin de préciser la situation de la pollution sur ce dernier secteur, l'évaluation itérative du site va se poursuivre afin d'affiner le maillage et de déterminer plus précisément le périmètre pollué aux PFAS. Il est à noter que le secteur est recouvert d'une pelouse.

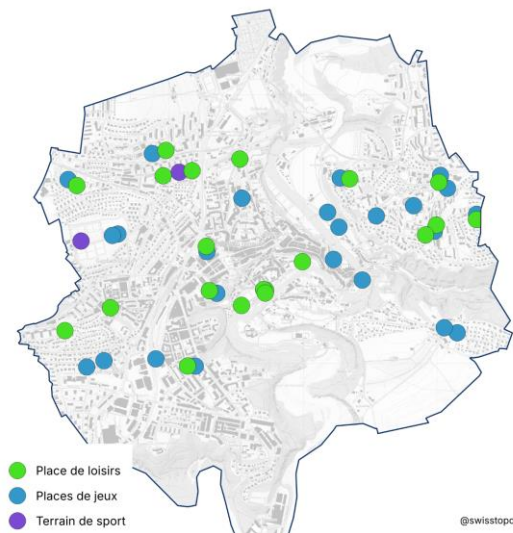
4. Conclusions

Les analyses de PFAS réalisées confirment la présence de PFAS sur l'ensemble des sites évalués. La moyenne des teneurs analysées est de 3.7 µg/kg et la médiane est de 3.6 µg/kg. Cette médiane est proche de la médiane relevée pour les surfaces vertes urbaines de l'étude de la ZHAW (3.8 µg/kg).

Deux sites sur lesquels jouent des enfants en bas âge présentent un dépassement de la valeur de concentration de 30 µg/kg TEQ. Ces sites feront l'objet d'un assainissement. Afin d'obtenir des subventions, il est nécessaire de suivre une procédure spécifique. Dans l'attente de la réalisation de la procédure, il est prévu de mettre en place des mesures à court terme afin de limiter le contact direct avec les matériaux pollués. Toutefois, concrètement, pour les deux places de jeux précitées, en raison notamment de la présence d'un revêtement en tartin ou copeaux sous les engins, le risque d'avoir des enfants qui ingèrent quotidiennement des matériaux pollués reste modéré.

Nonobstant un risque limité à court terme, l'objectif de la Ville est d'avoir une situation sur le long terme qui soit maîtrisée et de mettre à disposition des espaces de jeux et de loisirs assainis par rapport à la thématique de la pollution aux PFAS.

Annexe 1: carte générale des sites évalués



Yerly-Brault François (Vert-e-s). Je remercie le Conseil communal et l'administration communale pour la réponse circonstanciée et la communication publique qui a été faite. Je regrette, comme je l'ai déjà communiqué, un petit peu que la carte qui est publiée dans la réponse à la question ne précise pas les taux de mesures effectués sur les différents endroits.

- n° 7 (2026-2031) de Simon Jordan (CG) relative aux coûts pour la Ville du déménagement de Fribourg Olympic à la salle du Collège Sainte-Croix

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. Voici les prestations réalisées par la Ville dans le cadre de la relocalisation temporaire de Fribourg Olympic et de l'Académie au Collège Sainte-Croix:

- la coordination générale du projet de "relocalisation";
- la coordination générale pour la planification des entraînements et des matchs des clubs de basketball à Sainte-Croix;
- la coordination avec l'administration du Collège de Sainte-Croix avec Swiss Basketball, avec les clubs de basketball, ainsi qu'avec la Faculté de sciences du sport de l'Université de Fribourg, qui occupe également cette salle;
- la mise en place d'un système de gestion des documents (GED) pour adapter rapidement les changements;
- la mise à disposition des cartons de déménagement;
- le transport complet du matériel de Fribourg Olympic aller-retour, avec la mise à disposition de personnel et de véhicules;
- le montage et le démontage du parquet et des paniers de basketball, avec mise à disposition du personnel;
- la mise en place de la connexion internet;
- l'ajout de gradins supplémentaires;
- l'ajout d'un complément de sonorisation;
- la prise en charge des frais de nettoyage durant la période d'utilisation;

- la participation à la rémunération des moniteurs de sport universitaire en raison des cours annulés durant la période;
- la distribution de billets d'entrée aux matchs de Fribourg Olympic au Collège Sainte-Croix, ainsi qu'au Sport universitaire, pour les remercier des sacrifices consentis.

D'une manière générale, selon la convention établie entre la Ville de Fribourg et les clubs de basketball Fribourg Olympic, l'Académie, ainsi qu'Elfic, dès qu'il y a l'impossibilité d'utiliser la halle omnisport pendant quatre jours, la Ville de Fribourg doit trouver elle-même une solution de rechange. C'est le cas ici et c'est pour ça que ces prestations ont été mises en œuvre. Je peux vous informer qu'en juin 2026, le montant qui était prévu au budget pour cette relocalisation, soit CHF 190'000.- dans la rubrique 920.3636.00 n'est pas entièrement entamé, mais je ne peux en revanche pas vous dire quelle sera la situation finale. Je vous demande un tout petit peu de patience, jusqu'aux comptes 2026, pour avoir le montant définitif.

Jordan Samuel (PS). Je n'en demandais pas tant, mais je me réjouis de connaître le chiffre de la facture finale, qui sera donc sans doute inférieur à CHF 190'000.-.

- n° 10 (2026-2031) de Gérald Collaud (CG) relative à la gestion de l'eau en cas de sécheresse

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 28 mai 2026, G. Collaud a posé la question suivante:

"Selon la Confédération, la Suisse traverse actuellement l'un des printemps les plus secs depuis 125 ans et cet hiver, l'enneigement inférieur à la normale en montagne a réduit l'apport de la fonte printanière. De plus, le peu de précipitations que nous avons eues en mai n'a pas suffi à rattraper le retard.

Sauf erreur de ma part, le taux de remplissage des bassins d'accumulation est actuellement de 13%, alors que la moyenne pluriannuelle 2013-2021 est de 20%. Sans précipitations régulières dans les prochaines semaines, nous nous retrouverons très rapidement dans une situation critique cet été.

Ma question est la suivante. La Ville de Fribourg étudie-t-elle proactivement la situation et réfléchit-elle à l'avance aux mesures à introduire, le cas échéant, comme un arrosage autorisé par secteurs, un lavage de voitures limité, la gestion des piscines privées, etc.?"

Réponse du Conseil communal

Au préalable, il est rappelé que les infrastructures d'adduction et distribution d'eau sur le territoire de la Ville sont aux mains d'Eau de Fribourg SA – Freiburger Wasser AG (ci-après: Eau de Fribourg), et que l'exploitation est déléguée à SINEF SA.

Par conséquent, Eau de Fribourg a été interpellée sur les affirmations selon lesquelles, sans précipitations régulières d'ici à cet été, la situation pourrait devenir potentiellement critique en termes de ressources en eau.

Eau de Fribourg estime que, malgré une situation critique à l'échelle suisse, la Ville de Fribourg bénéficie d'un approvisionnement en eau potable relativement confortable grâce à la diversité de ses ressources. En effet, la source de la Hofmatt, située sur la commune d'Alterswil, couvre

à elle seule plus de 90% des besoins de la Ville. Par ailleurs, la source de la Tuffière, sur la commune de Gibloux, dispose également d'une capacité très importante, dont seulement 10% est actuellement exploitée pour les besoins de la Ville de Fribourg. Ces deux ressources, utilisées en priorité pour l'approvisionnement de la Ville, sont des captages d'eau de source, ce qui signifie que l'eau non prélevée n'est pas stockée dans l'aquifère, mais s'écoule naturellement vers un cours d'eau. De plus, l'eau des ouvrages de stockage doit être entièrement renouvelée toutes les 48-72 heures pour des raisons sanitaires (éviter l'eau stagnante) et ne peut donc pas être utilisée pour constituer des réserves en prévision d'un éventuel épisode de sécheresse prolongée.

L'eau excédentaire est ainsi vendue au Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN). En tant que commune membre du CEFREN, la Ville de Fribourg bénéficie d'un débit souscrit important, garantissant une sécurité d'approvisionnement supplémentaire grâce à la station de potabilisation, située à Port-Marly.

La situation serait différente si l'approvisionnement de la Ville reposait sur un pompage dans la nappe ou les eaux superficielles, puisque le Service de l'environnement (SEn) a prononcé une interdiction générale de pompage dans les eaux superficielles fribourgeoises, le jeudi 18 juin 2026. Cette interdiction s'applique à toutes les eaux superficielles du canton, sauf à la Sarine, au canal de la Broye, au Grand Canal, ainsi qu'aux lacs de la Gruyère, de Schiffenen, de Morat et de Neuchâtel, de sorte que les ressources du CEFREN ne sont pas concernées par dite interdiction.

Sur la base des éléments précités, la situation actuelle ne laisse pas apparaître de risque de pénurie pour la population de la Ville de Fribourg cet été.

Si la situation devait le nécessiter (notamment en cas d'incapacité de transport et distribution des infrastructures lors des pics de consommation), une série de mesures est prête à être déployée par Eau de Fribourg, telles que des restrictions ou des interdictions d'arrosage, de lavage, de remplissage des piscines, etc. En cas de nécessité avérée, une cellule de crise est en outre en mesure de se réunir afin de définir des mesures complémentaires.

Collaud Gérald (CG). Je remercie le Conseil communal et l'administration pour la réponse. Je suis rassuré quant à la situation à court et éventuellement à moyen terme. J'espère toutefois qu'Eau de Fribourg restera vigilante et sera prête à agir si des conditions plus difficiles devaient apparaître.

- n° 14 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative à la manière dont le Conseil communal entend mener une politique inclusive des diversités et respectueuse de l'égalité

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

"En séance du Conseil général du 28 mai 2026, V. Cojocar a posé la question suivante: Comment le Conseil communal entend-il mener une politique inclusive des diversités et respectueuse de l'égalité sans poste dédié?

La Ville de Fribourg développe une stratégie communale portant sur l'inclusion, la diversité et l'égalité réelle, notamment dans une perspective de genre. DAS WAS salue cette volonté du

Conseil communal, s'agissant là d'une politique essentielle afin de construire une ville inclusive, antiraciste, féministe et queer. Le récent exemple du drapeau arc-en-ciel lacéré sur la place hautement symbolique de l'Hôtel-de-Ville est la fâcheuse preuve de l'importance d'une telle politique.

DAS · WAS regrettait déjà le peu de moyens alloués à cette politique de "genre" menée au travers d'un poste en CDD à 50%, et ceci uniquement sous l'angle de la lutte contre le harcèlement dans l'espace public, sans pour autant nommer expressément l'égalité femmes-hommes ou une politique LGBTIQ+. A noter que des villes de taille comparable (par exemple Yverdon-les-Bains ou Neuchâtel) se sont dotées d'une politique Égalité – Diversité – Inclusion (EDI) tournée tant à l'interne de l'administration que pour l'ensemble de la population.

DAS · WAS a appris la volonté du Conseil communal de ne pas pérenniser ce poste en 2027, ce que nous déplorons vivement, surtout si l'argument principal devait être financier.

DAS · WAS souhaite dès lors poser les questions suivantes au Conseil communal:

- Dans le contexte actuel de "nouvelle vague" de l'anti-genre en Europe, y compris en Suisse (cf. Commission fédérale pour les questions féminines Backlash et contre-stratégies, n° 47, avril 2026), le Conseil communal juge-t-il opportun de supprimer le peu de moyens alloués à cette politique?
- Combien de personnes sont-elles au bénéfice d'une expertise de genre, en particulier sur les questions d'égalité femmes-hommes et des personnes LGBTIQ+ au sein des services de la Ville de Fribourg?
- Quel est le budget d'un tel poste, soit:
 - a) la charge salariale?
 - b) le budget alloué au poste pour son travail effectif (subventions, sensibilisation, mandats d'étude, événements, etc.)?
- Sans personne experte, comment la Ville entend-elle poursuivre sa politique pour l'inclusion, la diversité et l'égalité réelle?
- Malgré le déficit de la Ville de Fribourg dernièrement annoncé, le Conseil communal est-il d'avis que l'économie prévaut le vivre-ensemble, l'égalité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations fondées sur le genre?
- La Ville de Fribourg est cofondatrice de la Conférence romande OSAIEGCS-LGBTIQ, comme annoncé dans le communiqué de presse du 19 mai 2025. Le Conseil communal entend-il démissionner de cette Conférence?"

Réponse du Conseil communal

À la suite d'un postulat déposé au Conseil général en 2017, la Ville de Fribourg a mandaté en 2019 la Haute école de travail social Fribourg (HETS-FR) pour réaliser une étude sur la problématique du harcèlement dans l'espace public. Sur la base des résultats de l'enquête, un plan d'action a été élaboré et déployé dès 2023. Le travail est mené grâce à l'engagement d'une personne en CDD à 50%.

Le Conseil communal se saisira prochainement de ce domaine, dans le cadre d'un bilan des actions menées ces quatre dernières années et décidera des orientations et des perspectives qu'il souhaite y donner dans le futur. Il réaffirme sa volonté de maintenir un engagement en faveur de l'inclusion, de la diversité et du respect de toutes les personnes.

- **Dans le contexte actuel de "nouvelle vague" de l'anti-genre en Europe, y compris en Suisse (cf. Commission fédérale pour les questions féminines Backlash et contre-stratégies, n° 47, avril 2026), le Conseil communal juge-t-il opportun de supprimer le peu de moyens alloués à cette politique?**

Le poste destiné à la thématique du harcèlement dans l'espace public a été créé en 2023 pour une durée limitée de deux ans, renouvelable deux ans. Il a permis de développer un réseau, de tester des outils et d'affirmer à de multiples reprises le positionnement du Conseil communal contre le harcèlement.

L'arrêté budgétaire 2027 définit le cadre pour la création de nouveaux postes. Sur la base des résultats des comptes 2025, le Conseil communal a décidé de stopper l'accroissement de la dotation en personnel de l'administration. Une pérennisation des postes en CDD n'est en principe pas possible. Toutefois, les décisions formelles seront prises dans le cadre du processus budgétaire pour l'année 2027.

- **Combien de personnes sont-elles au bénéfice d'une expertise de genre, en particulier sur les questions d'égalité femmes-hommes et des personnes LGBTIQ+ au sein des services de la Ville de Fribourg?**

A travers le poste de spécialiste, dédié spécifiquement à la thématique du harcèlement dans l'espace public, le plan d'action a été déployé depuis 2023. Dans ce cadre, du personnel interne a pu être formé sur des aspects spécifiques, par exemple au Service de l'aide sociale ou à la Police locale.

- **Quel est le budget d'un tel poste, soit:**
a) la charge salariale?

Le salaire du poste de spécialiste est intégré dans les traitements de la rubrique 304.3010.00. Des informations détaillées sur le salaire spécifique ne peuvent pas être données pour des raisons de protection des données.

- b) le budget alloué au poste pour son travail effectif (subventions, sensibilisation, mandats d'étude, événements, etc.)?**

Le budget pour la thématique du harcèlement dans l'espace public se trouve sous la rubrique 304.3131.01 Vivre ensemble. Un montant de CHF 45'000.- figure au budget 2026.

- **Sans personne experte, comment la Ville entend-elle poursuivre sa politique pour l'inclusion, la diversité et l'égalité réelle?**

Ces thématiques n'ont pas perdu en importance pour le Conseil communal. Elles s'inscrivent dans des réflexions sur le développement de politiques publiques spécifiques dans les domaines de l'inclusion et de la diversité. Le domaine du harcèlement et les actions déjà développées feront partie de cette réflexion.

- **Malgré le déficit de la Ville de Fribourg dernièrement annoncé, le Conseil communal est-il d'avis que l'économie prévaut le vivre-ensemble, l'égalité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations fondées sur le genre?**

La maîtrise des finances communales ne constitue pas un objectif opposé aux ambitions de cohésion sociale, d'égalité et d'inclusion. Elle en est au contraire une condition

essentielle, puisqu'elle permet à la Ville de préserver durablement sa capacité à financer et développer les prestations attendues par la population.

Dans ce contexte, le rétablissement progressif de l'équilibre financier voulu par le Conseil communal vise à garantir la pérennité de l'action publique et à maintenir, sur le long terme, les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs sociaux, éducatifs et sociétaux que la Ville s'est fixés et qu'elle fera évoluer dans le cadre du nouveau programme de législature.

- **La Ville de Fribourg est cofondatrice de la Conférence romande OSAIEGCS-LGBTIQ, comme annoncé dans le communiqué de presse du 19 mai 2025. Le Conseil communal entend-il démissionner de cette Conférence?**

La Ville est membre de la Conférence romande OSAIEGCS-LGBTIQ. Aucune autre décision n'a été prise pour le moment.

Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS). Nous remercions la conseillère communale Mirjam Balmer pour sa réponse. Toutefois, elle ne nous satisfait de loin pas, et ce à plusieurs titres.

- 1) A la première question, "le Conseil communal juge-t-il opportun de supprimer le peu de moyens alloués à cette politique?", qui appelait un "non" clair, les raisons invoquées sont uniquement financières alors que ces thématiques sont prioritaires. En effet, les finances sont certes une priorité, mais les économies se font dans ce contexte sur le dos de causes déjà très peu – trop peu – soutenues. Les économies ne sont pas à faire à ce genre d'endroits, qui œuvrent spécifiquement et concrètement pour la cohésion sociale et la protection des personnes. La maîtrise des finances est quelque chose qui prendra du temps – temps que les personnes concernées par les discriminations et les violences de genre et le harcèlement public n'ont pas, et deux événements fribourgeois récents le démontrent parfaitement:
 - En mai dernier, le drapeau arc-en-ciel, symbole des communautés LGBTIQ+ et, plus largement, de leur droit à exister, a été lacéré sur la place de l'Hôtel-de-Ville.
 - Le 21 juin dernier, jour de la fête de la musique censé rassembler les habitant·e·s indépendamment de leurs convictions politiques, les tenancières du Café Bar le Linden, connu pour être un lieu LGBTIQ+, et qui avait par ailleurs déjà fait l'objet d'une agression, ont été harcelées et insultées par des passants·es et ont reçu des menaces extrêmement violentes, directement liées à leur engagement. La police, qui a été contactée pour ces faits, n'a absolument rien fait.
- 2) De manière générale, la réponse du Conseil communal n'apporte aucune perspective concrète d'engagement. La seule temporalité, "prochainement", ne dit rien, a fortiori quand on sait que six ans ont été nécessaires pour la mise en place d'un plan d'action (postulat déposé en 2017, plan d'action déployé en 2023) sans poste pérenne, ce qui aurait pu être anticipé bien avant les mesures d'austérité que souhaite déployer le Conseil communal.

Nous regrettons vivement que notre question n'ait pas amené le Conseil communal à reconsidérer sa position en lien avec ce poste, respectivement à s'engager sincèrement dans une véritable politique publique d'égalité femmes-hommes et LGBTIQ+.

Le président. Je vous donne le bénéfice du doute encore, mais je vous rappelle que l'on s'exprime uniquement sur la satisfaction ou insatisfaction de manière concise. Il n'est pas

question ici de rouvrir tout le débat sur la question, il y a d'autres outils parlementaires pour ce faire.

E. Nouvelles questions

- n° 15 (2026-2031) de François Yerly-Brault (Vert·e·s) relative au financement des travaux d'assainissement des places de jeux situées à la route des Arsenaux et à la Villa Thérèse

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Je rebondis sur la réponse à ma question n° 5. Le Conseil communal avait identifié et mesuré des taux de PFAS dépassant les valeurs limites sur deux espaces de jeu où se tiennent régulièrement des jeunes enfants. Il a pris des mesures circonstanciées et je le remercie pour cela.

Deux questions supplémentaires:

1. Le Conseil communal dispose-t-il de pistes pour identifier l'origine de la pollution et remonter à un éventuel pollueur dans le cadre de l'application du principe du pollueur-payeur consacré à l'article 2 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement?
2. En l'absence d'un pollueur identifiable, quel montant la Ville doit-elle prévoir pour assainir ces places de jeux polluées, sachant que 40% des coûts sont imputables à la Ville et 60% à un subventionnement fédéral?

Jordan Marine, directrice du Génie civil, de l'environnement et de l'énergie. Je peux répondre ainsi:

1. Les PFAS sont utilisés dans un large éventail d'usages et de produits et sont détectables partout. La présence de PFAS peut avoir plusieurs origines potentielles. Il est impossible d'affecter de manière explicite les PFAS à une source spécifique car leur présence peut être liée à l'origine des matériaux, à l'historique d'utilisation ainsi qu'aux pratiques et usages sur les surfaces concernées. Il n'est de plus pas impossible que la terre utilisée provienne directement des terrassements du lieu même.
2. Il est question d'un montant de coût global des travaux (TTC) CHF 28'603.50 pour les Arsenaux et de coût global des travaux (TTC) CHF 59'686.65 pour la Villa Thérèse, sans déduire le 60% des subventions.

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Je suis satisfait de la réponse et je remercie le Conseil communal.

- n° 16 (2026-2031) de Pierre-Alain Perritaz (PS) relative aux coûts de la mise en œuvre du 30 km/h à l'impasse de la Forêt

Perritaz Pierre-Alain (PS). Cette question m'a été suggérée par un habitant de l'impasse de la Forêt et ancien conseiller général, qu'elle concerne les coûts de la mise en œuvre du 30 km/h à l'impasse de la Forêt.

Le 17 juillet 2025, des habitants·es de l'impasse de la Forêt et des membres de l'Association Vivre au Schoenberg (AVAS) ont rencontré le directeur de la Police locale et mobilité et des Sports accompagné du chef de projet au Service de la mobilité pour parler de la mise à 30km/h de l'impasse de la Forêt. Citoyens·nes responsables, ils/elles ont demandé, pour éviter de

gaspiller l'argent public, que l'on ne réalise que des travaux ad minima, c'est-à-dire uniquement des marquages sans entraves physiques à la circulation, l'impasse devant être défoncée à court ou moyen terme pour l'installation des conduites du chauffage à distance et le remplacement de la conduite d'eau potable. Ils ont aussi fait remarquer que des obstacles physiques entraveraient inutilement la circulation des camions et des nombreuses fourgonnettes de chantier conduites par des personnes responsables ne dépassant pratiquement jamais la vitesse de 30km/h. Ils ont aussi demandé qu'aucun obstacle ne soit installé aux abords du magasin de meubles Boschung pour ne pas entraver les livraisons qui se font parfois par des semi-remorques devant manœuvrer sur toute la route. Aujourd'hui, les travaux sont terminés et les habitants-es ont l'impression d'avoir été écoutés par des sourds puisque des barrières physiques plus dangereuses qu'efficaces, même à la sortie de parkings privés, entravent la circulation en plus d'un marquage qui semble sorti tout droit d'un livre de science-fiction.

Ma question est simple. Combien a coûté la mise à 30km/h de l'impasse de la Forêt, y compris les frais d'étude?

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. Les coûts de réalisation des mesures légères mises en place se chiffrent à CHF 16'600.-. CHF 0.- pour tout ce qui concerne les études, car cela a été fait à l'interne. CHF 220.- pour les frais de procédure relatifs à l'abaissement de vitesse. La mise en place du 30 km/h à l'impasse de la Forêt a coûté CHF 16'800.-.

Je me permets juste de rappeler le contexte de cette question et de la mise en zone 30 km/h à l'impasse de la Forêt qui fait suite en réalité à l'introduction du 30 km/h sur de nombreux axes routiers, à des accidents que l'on connaît, que l'on déplore, qui sont tragiques. Désormais, on a beaucoup de demandes des quartiers pour la mise en place de ces zones 30 km/h. Les habitants-es ont évoqué un sentiment comme quoi les vitesses pratiquées augmentent très vite dans les rues, précisément parce que les automobilistes s'empresseraient de rouler ensuite à 50 km/h. Donc, il y a évidemment des risques d'insécurité pour les piétons. En ce qui concerne l'impasse de la Forêt, ça s'insère également dans le plan de mobilité scolaire qui a été établi pour le Schoenberg, dont ressortait un sentiment d'insécurité et sur lequel circulent de nombreux enfants.

Les doléances des citoyens-nes de l'impasse de la Forêt ont donc conduit la Mobilité à effectuer ce diagnostic, une expertise qui est conforme aux exigences du Service des ponts et chaussées cantonales. Nous sommes arrivés à la conclusion que la situation particulière de l'impasse de la Forêt ainsi que les conditions de circulation justifiaient l'introduction d'une zone 30 km/h. Le projet a fait l'objet d'une coordination interne et il a été décidé que cette zone 30 km/h se fasse avec des mesures légères que vous avez évoquées, soit de la signalisation et du marquage en renonçant à des mesures constructives. Je vous ai indiqué le montant de ces mesures.

Dans l'idéal, la Ville de Fribourg voulait faire ces mesures à la suite des travaux du CAD dont le démarrage était prévu pour février 2026, mais qui ont connu des reports successifs. C'est pourquoi la Ville de Fribourg a décidé d'effectuer directement ces travaux, compte tenu des faibles coûts de mise en œuvre et compte tenu du fait que le Groupe E prend en charge tout ce qui est détruit dans le cadre du CAD et fera à ses frais les marquages et autres piquets. Ainsi, ça ne va absolument rien coûter aux contribuables. Ensuite, au niveau des contacts avec les citoyens-nes de cette impasse, il y a effectivement eu une séance en juillet 2025. La Ville de Fribourg a rencontré les initiants-es de cette demande ainsi qu'une délégation du comité de l'association. Il y a visiblement une personne qui s'est montrée réticente au projet, parce qu'elle sollicitait des mesures supplémentaires et pas uniquement des mesures légères. Lors de l'installation du totem d'entrée de la zone 30 km/h, il y a effectivement un camion qui obstruait

temporairement les accès aux dépôts Boschung. Le directeur a fait part de ces craintes qui se sont ensuite estompées et depuis lors, nous n'avons reçu absolument aucune réclamation de qui que ce soit, si ce n'est la question du jour et un courrier de lecteur publié dans "La Liberté".

Perritaz Pierre-Alain (PS). Je remercie le Conseil communal pour sa réponse et j'en prends acte.

- n° 17 (2026-2031) de Camille Goy (Vert·e·s) relative à l'action de la Ville de Fribourg pour les personnes vulnérables face aux vagues de chaleur

Goy Camille (Vert·e·s). Nous en avons déjà parlé ce soir, donc je vais essayer d'abrégier ma question.

Nous venons de vivre une vague de chaleur extrêmement forte et longue, qui n'est toutefois pas une surprise. Nous savons, malheureusement, que ces canicules viendront à se répéter et gagner en intensité. Nous savons aussi qu'elles entraînent des risques sévères pour la santé. Nous savons qu'elles accentuent les inégalités sociales et que les personnes vivant dans des logements mal isolés ou en zone d'îlot de chaleur sont spécialement exposées à ces risques.

Il s'agit donc d'un enjeu majeur auxquelles les villes, plus rudement touchées, doivent faire face. Cela passe bien sûr par une protection cohérente du climat, mais aussi par la protection des groupes de population les plus vulnérables qui font déjà face, aujourd'hui, aux effets de la crise climatique.

La Ville de Fribourg propose à ses habitants·es de plus de 75 ans un soutien spécifique pendant les périodes de grandes chaleurs, ce qui me réjouit. Les seniors ne sont toutefois pas le seul groupe de population vulnérable face aux chaleurs extrêmes, et je souhaiterais ainsi connaître l'action réalisée ou envisagée par la Ville de Fribourg pour les autres groupes de personnes à risque, en particulier les enfants. Mes questions sont les suivantes:

1. Quelle a été la situation dans les écoles en ville de Fribourg durant cette vague de chaleur?
2. Quelles mesures sont réalisées ou envisagées par la Ville de Fribourg pour s'assurer que les enfants puissent poursuivre leur scolarité dans des conditions dignes en cas de vague de chaleur?
3. Existe-t-il un "plan canicule" pour les enfants, en âge scolaire comme préscolaire? Si ce n'est pas le cas, est-il prévu d'en établir un et sous quelle échéance?
4. La Ville de Fribourg prend-elle ou envisage-t-elle de prendre des mesures pour protéger d'autres groupes de personnes vulnérables face aux vagues de chaleur, notamment les personnes sans logement?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. La situation pour les élèves en ville de Fribourg dépend fortement du bâtiment. Certains sont moins exposés que d'autres, comme c'est le cas pour les bâtiments administratifs ou autres aussi, comme dans tout autre contexte, les températures de certaines salles ont pu monter à des valeurs élevées ces derniers jours.

Les écoles et leurs enseignants·es sont libres dans l'organisation de l'enseignement. La Ville n'a pas de compétence dans ce domaine. Les enseignants·es peuvent faire le choix d'organiser des programmes alternatifs comme aller en forêt, en sortie d'école, à la Motta ou encore d'utiliser d'autres salles, qui sont éventuellement à leur disposition. Dans les salles les plus

exposées, des ventilateurs ont été acceptés et financés par la Ville. Les autres mesures à court terme sont d'ordre organisationnel, comme indiqué juste avant.

L'adaptation des écoles à des vagues de chaleur plus récurrentes se fait dans le cadre des rénovations de bâtiments, des cours d'école plus perméables et vertes, des salles de classe à l'extérieur, etc. En ce qui concerne un groupe spécifique de la population, vous l'avez mentionné, il existe aujourd'hui un plan canicule destiné aux seniors. Il a été lancé en 2023 et rencontre un grand succès. Presque 250 personnes sont inscrites cette année. Il a été activé à la suite de l'annonce de vague de chaleur par le médecin cantonal et les appels ont été lancés le 19 juin.

Il conviendra d'approfondir la réflexion sur la gestion des vagues de chaleur en ce qui concerne certains thèmes ou groupes spécifiques.

Je ne vais pas aller plus loin. Peut-être encore pour ce qui concerne les personnes sans logement que vous avez aussi mentionné. La Ville est en contact régulier avec la Tuile qui est en charge du dispositif. Un soutien complémentaire provisoire est accordé pour faire face à la fréquentation élevée. La Ville et la Tuile peuvent mettre en place une solution d'accueil d'urgence provisoire supplémentaire, si nécessaire. Jusqu'à présent, cela n'a pas été le cas. Comme je l'ai indiqué, les réflexions sur la gestion des vagues de chaleur sont en évolution constante et seront poursuivies au cours de cette législature. Aussi, le postulat qui a été annoncé tout à l'heure enfoncera des portes ouvertes.

Goy Camille (Vert·e·s). Je remercie le Conseil communal et le Service pour leur travail d'information. Je reste quand même sur ma faim. On sait que ces vagues de chaleur sont attendues, on sait qu'elles vont se répéter, donc en être maintenant seulement à des stades de réflexion, ça me semble largement insuffisant et pour cela, je pense que le postulat sera bienvenu et je me réjouis de lire son contenu et de le soutenir probablement.

- n° 18 (2026-2031) de Fanny Delarze (PS) relative à la promotion du nouveau numéro national 142 d'aide aux victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles

Delarze Fanny (PS). Le 22 juin 2026, le 14^{ème} féminicide de l'année a été commis en Suisse. Cela donne le sombre décompte de deux féminicides par mois. Ces meurtres sont la forme la plus extrême de violence sexiste et montrent l'importance et l'urgence de mettre en place des mesures de soutien et de sensibilisation.

Dans le but d'aider les victimes de violences physiques, psychologiques ou sexuelles, le numéro national 142 a été mis en place et est atteignable depuis mai de cette année. Des personnes expertes et qualifiées répondent 24h/24 et 7/7 jours avec confidentialité - sur les demandes d'information, sur les possibilités d'action immédiates - et renvoient si nécessaire aux autres services selon le cas. Ma question concerne sa promotion au niveau communal: est-ce qu'il est possible de le promouvoir et de l'inscrire avec les autres numéros d'urgence dans le journal "1700"?

Moussa Elias, syndic. Ich danke Frau Generalrätin Delarze für die Frage. Ich erlaube mir, auf Deutsch zu antworten, weil ich die Antwort nur auf Deutsch geben kann, nämlich mit dem berechtigten Jein.

Jein weswegen? Pourquoi Jein? C'est une excellente suggestion que vous faites au travers de votre question qui sera reprise dans le prochain numéro du "1700".

Non, puisque ce ne sera en fait pas le prochain numéro parce que celui-ci sera distribué demain. Donc, il s'agira du prochain numéro dans lequel il sera possible d'introduire ce numéro. Le Jeün est en fait un oui. Ce numéro sera donc ajouté dans les bulletins "1700" dès la prochaine édition où cela sera possible.

Delarze Fanny (PS). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 19 (2026-2031) d'Alessandro Cuccu (Le Centre/PVL) relative à l'élaboration d'un plan de mobilité scolaire pour le quartier de Pérolles

Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL). Je souhaite tout d'abord déclarer mes liens d'intérêt. Je suis président de l'association du quartier de Pérolles.

Ces dernières années, le quartier de Pérolles a connu d'importants aménagements ainsi qu'une forte évolution urbaine. Ces transformations ont modifié les flux de mobilité et les conditions de déplacement dans le quartier, notamment pour les nombreux enfants qui rejoignent quotidiennement leur établissement scolaire. Alors que plusieurs quartiers de la ville disposent déjà d'un plan de mobilité scolaire, Pérolles, pourtant l'un des quartiers les plus peuplés, n'en bénéficie pas encore. Est-ce que le Conseil communal envisage l'élaboration d'un plan de mobilité scolaire pour le quartier de Pérolles? Le cas échéant, dans quel horizon temporel entend-il conduire cette démarche et présenter les éventuelles mesures qui en découleraient?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Depuis quelques années, la Ville de Fribourg mandate l'ATE pour réaliser ses plans de mobilité scolaire pour les différentes écoles primaires de la ville. Les plans de mobilité des écoles de la Vignettaz, du Jura, de l'Auge, de la Neuville et des écoles du quartier du Schoenberg peuvent être consultés sur le site de la Ville. La Ville prévoit de faire un plan de mobilité scolaire pour chaque quartier. Le quartier de Pérolles, avec l'école du Botzet, sera alors le prochain. Un plan mobilité scolaire suit une méthodologie claire et participative et tient compte des retours des parents, élèves et enseignants-es. Sur la base des constatations et sur recommandation des différentes experts, un catalogue de mesures est élaboré. Il me semble cependant important de souligner que les mesures visant à sécuriser le trajet scolaire ne font pas seulement l'objet de discussions à partir du moment où un plan mobilité scolaire est en place. Les services compétents de la Ville entretiennent un dialogue permanent à ce sujet et essaient aussi de mettre en place déjà des mesures indépendamment d'un plan de mobilité scolaire, ce qui a été d'ailleurs fait dans ce quartier.

Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL). Je suis satisfait de votre réponse.

- n° 20 (2026-2031) d'Immaculée Mosoba (PS), Sophie Delaloye (PS) et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) relative à la sécurité des enfants à l'arrêt de bus Stadtberg

Mosoba Immaculée (PS). Je m'excuse d'ores et déjà pour la longueur de mon intervention. S. Delaloye, D. Cardoso de Matos-Berger et moi-même déclarons nos liens d'intérêt, nous sommes habitantes du quartier du Schönberg.

En hiver 2024, les parents des élèves ont appris avec surprise la possible suppression de l'arrêt de bus Stadtberg au Schoenberg aux heures des sorties des classes pour la rentrée d'hiver 2025. Grâce à la mobilisation populaire, cette mesure a finalement été abandonnée. La problématique de fond demeure toutefois inchangée: les conditions actuelles ne permettent pas de garantir pleinement la sécurité des enfants aux abords de cet arrêt.

Il apparaît dès lors nécessaire de trouver rapidement une solution durable, sans pour autant remettre en question l'offre en matière de transports publics. Dans sa réponse à la question n° 296 (2021-2026), le Conseil communal indiquait avoir testé plusieurs mesures en collaboration avec le Canton, la Police cantonale, les TPF et le travailleur en milieu scolaire. Constatant que celles-ci n'étaient pas concluantes, aucune nouvelle mesure n'a, à ce jour, été envisagée. Pourtant, ne rien entreprendre revient à maintenir une situation à risque pour les enfants.

Face à ce constat, l'association REPER s'est proposée de tester à la rentrée 2026, durant un mois, un dispositif d'accompagnement assuré par des jeunes afin de contribuer à sécuriser l'arrêt aux heures sensibles.

Nous posons dès lors les questions suivantes:

- 1) Quelles mesures concrètes la Ville a-t-elle mises en œuvre depuis l'apparition de cette problématique?
- 2) La Ville collabore-t-elle avec REPER dans ce projet? Dans la négative, est-elle disposée à renforcer son action en s'appuyant sur d'autres organismes et/ou acteurs·rices de terrain, y compris hors du cadre institutionnel?
- 3) Le sous-conseil des parents indique avoir formulé plusieurs propositions qui auraient été écartées par la direction de l'école de la Villa Thérèse, sans qu'un échange avec la Commune n'ait eu lieu. La Ville confirme-t-elle qu'aucune rencontre n'a été organisée avec le sous-conseil des parents au cours des quatre dernières années? Est-elle prête à réunir les différentes parties autour d'une table afin d'examiner les propositions formulées? Si non, pour quels motifs?
- 4) Dans sa réponse à une question parlementaire relative à la situation de l'arrêt de bus du Schoenberg, le Conseil d'État a indiqué être disposé à accompagner la Ville dans la recherche de solutions, notamment en étudiant un éventuel élargissement de l'arrêt. La Ville entend-elle saisir cette opportunité? Si oui, quelles démarches compte-t-elle entreprendre avec le Canton pour faire avancer ce dossier?
- 5) Si un élargissement du trottoir ou de l'arrêt ne peut être envisagé, quelles en sont les raisons? Quelles autres mesures la Ville prévoit-elle de mettre en œuvre pour garantir durablement la sécurité des élèves?

En fonction des réponses apportées, les dépositaires se réservent le droit de déposer un postulat.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 21 (2026-2031) de Bettina Noll (Vert·e·s) relative à la végétalisation et la désimperméabilisation des sols lors de la pose de conduites souterraines

Noll Bettina (Vert·e·s). Nous ne sommes qu'en juin, mais les températures actuelles rappellent déjà les records de chaleur de 2003, année où la Suisse avait enregistré plus de 1'400 décès liés à la chaleur. Ces températures ne constituent donc pas seulement une perte de confort mais aussi un réel danger pour notre santé. Des mesures contre la surchauffe de notre ville ont été réclamées par le Conseil général dans diverses interventions, wir haben es gerade gehört, et sont inscrites dans le plan climat communal, entre autres. Il n'y a donc aucune raison d'attendre pour les mettre en œuvre.

La pose de conduites souterraines, comme pour le réseau du chauffage à distance, constitue une bonne occasion d'y parvenir. Ainsi, à Lausanne, Bâle ou Berne, les travaux sur le réseau CAD sont mis à profit pour mettre en place des mesures visant à réduire la température ambiante et à améliorer la qualité de vie grâce à la végétalisation et à la désimperméabilisation, conformément au principe "creuser une fois, profiter plusieurs fois". Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes:

De telles mesures de réduction de chaleur sont-elles également prévues dans le cadre de la pose du réseau CAD ou d'autres conduites de grande envergure en Ville de Fribourg? Si oui, quels exemples et mesures concrètes pouvez-vous nous citer? Si non, pourquoi pas?

Sie hatten vorher in Ihrer Antwort auf das Postulat Nr. 181 die Rue du Criblet et Temple erwähnt, die für den CAD vorgesehen sind, aber keine konkreten Massnahmen genannt.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 22 (2026-2031) de Florian Müller (PS) relative au soutien financier de la Ville au journal "La Motta"

Müller Florian (PS). Comme beaucoup d'autres admirateurs de la Motta, j'ai récemment eu entre les mains le journal "La Motta". Il y a quelques semaines, la 5^{ème} édition du journal a été publiée. Créée à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la piscine, il paraît depuis chaque été avec une nouvelle édition.

Des moyens financiers importants sont consacrés à ce journal. Il bénéficie notamment d'un "éditeur délégué", Patrick Vallélian, entrepreneur dans les médias et conseiller communal PLR à Bulle. En 2026, 52'000 exemplaires ont été imprimés et distribués, notamment à tous-tes les abonnés-es des "Freiburger Nachrichten" et de "La Liberté". Selon Antoinette de Weck, députée PLR au Grand Conseil et présidente du comité de rédaction, il s'agirait, d'après l'édition 2025, du journal au plus grand tirage de Suisse romande.

Dans la dernière édition, les lecteurs-rices découvrent notamment de nombreux contenus consacrés à la famille de Weck et à la pêche, alors que la piscine la Motta elle-même occupait une place relativement limitée.

L'idée d'un journal anniversaire publié à l'occasion des 100 ans d'une piscine fribourgeoise emblématique, œuvre de Beda Hefti, avec un tirage initial de 12'000 exemplaires, constituait une initiative sympathique. Aujourd'hui, il convient toutefois de s'interroger sur la finalité actuelle de cette publication, sur son lien avec le soutien financier accordé par la Ville de Fribourg et sur l'adéquation de son orientation avec l'objectif initial.

C'est pourquoi je prie le Conseil communal de reprendre les questions suivantes:

- Quel mandat précis la Ville de Fribourg poursuit-elle à travers son soutien financier au journal "La Motta"?
- Quelles attentes et quelles obligations sont liées à ce soutien?
- Qui est responsable de l'orientation éditoriale du journal et quel rôle la Ville de Fribourg joue-t-elle dans le suivi et la définition des contenus?

- Quelles contributions financières la Ville de Fribourg a-t-elle apporté aux éditions 2024, 2025 et 2026 du journal "La Motta" y compris les éventuelles subventions (notamment celles de la Commission de bilinguisme), ainsi que les prises en charge indirectes liées à une éventuelle garantie de déficit?
- Quelle est la structure des coûts totaux du journal?
- Quel montant a été consacré à la rédaction, à la traduction, à la relecture, à la correction, à l'impression aux autres prestations?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 23 (2026-2031) de Isabelle Truong (CG) relative à la panne du funiculaire survenue lors des 12 Heures de l'Auge

Truong Isabelle (CG). Lors de la manifestation des 12 Heures de l'Auge, à Fribourg, le funiculaire n'était pas en mesure de circuler et les lignes de bus desservant le secteur étaient également interrompues ou déviées. Cette situation a pu engendrer des difficultés importantes pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes âgées, ainsi que pour toutes celles qui dépendent de ces moyens de transport pour leur déplacement.

- Le Conseil communal peut-il indiquer si des mesures de remplacement ou des solutions de transport adaptées sont prévues lors de telles manifestations entraînant l'interruption ou la déviation des transports publics dans une zone ou quartier?
- Dans la négative, le Conseil communal envisage-t-il de mettre en place à l'avenir des alternatives spécifiques afin de garantir l'accessibilité et la mobilité des personnes à mobilité réduite lors de tels événements?

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. Dans le cadre de l'événement des 12 Heures de l'Auge et dans le cadre de l'autorisation qui a été accordée, un concept de circulation a été mis en place. Puisque le pont de Saint-Jean était fermé, avec la fermeture du pont du Milieu, ça isolait évidemment la Planche-Supérieure, etc. Dans ce concept de circulation, la borne de Lorette a été exceptionnellement abaissée pendant toute la journée des 12 Heures de l'Auge, afin de garder le quartier accessible pour les habitants-es, pour les feux bleus, pour les convois de la prison centrale, etc. Le fait que le funiculaire soit tombé en panne et qu'il n'ait pas pu être exploitable pendant ce week-end-là est un très malheureux concours de circonstances. Il devait être fonctionnel. L'organisation des 12 Heures de l'Auge avait prévu un "tuk-tuk" qui devait ensuite amener les gens jusqu'au funiculaire pour qu'ils puissent ensuite l'emprunter et qu'ils n'aient pas besoin de se promener à travers la foule pour rejoindre le funiculaire.

Malheureusement, on a appris la veille, le vendredi, qu'il y avait un problème technique au funiculaire. On a décidé de privilégier la sécurité, vu qu'il y avait un problème sur la crémaillère, de le fermer plutôt que de le maintenir et de prendre le risque d'un accident. Plusieurs solutions ont été envisagées. La première, c'était de faire une boucle avec une navette 8 places, qui aurait fait ce qui est interdit de faire aux automobilistes, soit descendre la rue de la Grand-Fontaine, remonter la route Neuve, poser à la gare, ensuite reprendre la rue Saint-Pierre, la route des Alpes, la rue de la Grand-Fontaine, etc., mais ça impliquait d'avoir des traversées régulières du parcours des 12 Heures de l'Auge et de mettre un peu tous les participants-es en danger à chaque fois que la navette passait. Une autre solution envisagée a été de mettre en place une navette qui aurait fait des allers-retours depuis les places de parc des bâtiments qui s'appellent Pertuis, de l'espace Pertuis, jusqu'à la gare. Toutefois, il y avait des problèmes de rebroussement de ces navettes.

Au final, aucune mesure n'a pu être mise en place sur le moment même et les TPF ont généreusement offert des bouteilles d'eau à toutes les personnes qui empruntaient les escaliers du funiculaire à leur arrivée en haut. Donc voilà, c'est la seule chose que l'on a pu mettre en place pour pallier effectivement ce défaut, mais les mesures à la base étaient prévues et il y a vraiment eu cet incident avec le funiculaire qui était malheureux, mais c'est la sécurité qui a primé.

Truong Isabelle (CG). Je vous remercie beaucoup pour ces informations. Je suis heureuse d'entendre qu'il y a eu une réflexion qui a été faite et j'espère qu'il n'y aura pas d'autres incidents pour d'autres manifestations.

- n° 24 (2026-2031) von Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (die Mitte/GLP) bezüglich der Änderung der Vortrittsregelung an der Kreuzung zwischen der Avenue Général-Guisan und dem Sentier du Nord

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Auf der General-Guisan-Strasse wurde für die Velofahrer bei der Kreuzung der Transagallo (Sentier du Nord und Kaserne Poya) neu der Vortritt eingeführt. Für die Autos, die von der Murtenstrasse die General-Guisan-Strasse nehmen, ist die Sicht beim Fussgängerstreifen auf der rechten Seite von einer Thuya Hecke verdeckt. Wäre es möglich einen Teil dieser Hecke zu schneiden, damit die Sicht der Autofahrer verbessert wird und die Velofahrer gesehen werden?

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. C'est un aménagement récent qui a déjà susciter des questions aussi au sein de la Commission de la mobilité douce, mais aussi auprès d'autres usagers·ères. Concernant le thuya, le Service de la Police locale a l'habitude de faire des contrôles et d'envoyer ensuite des demandes aux propriétaires. Ce n'est pas nous qui coupons tout ce qui dépasse. Des contrôles constants sont faits sur le réseau de la ville de Fribourg.

Je prends note de votre question et compléterai ma réponse lors de la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question de manière plus complète lors d'une prochaine séance.

- n° 25 (2026-2031) de Gérald Collaud (CG) relative à l'installation de places de stationnement pour les vélos au carrefour Richemond

Collaud Gérald (CG). Au carrefour Richemond, près de l'ascenseur permettant de descendre dans le passage sous-voie et de l'autre côté aux abords de l'Institut du fédéralisme, la Ville a installé des places de parc à vélos, aussi près des escaliers qui permettent de rejoindre ce même passage. Les cyclistes apprécient certainement ces installations. Il manque toutefois un toit à ces places. Le Conseil communal peut-il me dire s'il compte en installer un? Si oui, à quelle échéance? Si non, pour quelle raison?

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. Dans ce secteur de la gare, le problème principal identifié concernant le stationnement vélo est avant tout celui de la sécurité des vélos garés qui font l'objet de vols très récurrents et moins celui de la couverture des places. La Ville de Fribourg reçoit constamment des dénonciations de vols. Afin de lutter contre ces vols, elle a aménagé et mis en service deux vélostations à proximité de la gare, l'une dans le secteur Tivoli, l'autre dans le secteur des Arsenaux-Ancienne Gare. L'offre de stationnement deux-roues non payante a elle aussi connu une augmentation quantitative dans ce secteur, mais elle concurrence directement ces deux vélostations, qui disposent de réserves de capacité non exploitées. Dès lors, la volonté n'est pas forcément d'améliorer l'offre en

stationnement gratuite, mais surtout d'inciter les usagers·ères, les cyclistes, à utiliser les vélostations, afin d'intervenir sur le problème principal du vol de vélos.

On va attendre que les vélostations existantes soient utilisées et, évidemment, on reconsidérera ensuite la situation en fonction de l'évolution de cette capacité. Ce n'est pas exclu à terme qu'il y ait une autre vélostation qui voit le jour aussi du côté de Beaumont-Beauregard-Guintzet ou de simplement mettre un couvert à vélos.

Collaud Gérard (CG). Merci de la réponse, je réserve ma satisfaction à une prochaine question probablement.

- n° 26 (2026-2031) de Pascal Wicht (UDC) relative à l'augmentation du prix de l'abonnement aux parkings d'échange P+R

Wicht Pascal (UDC). Nous avons appris il y a quelques jours, par les journaux, que l'Agglomération, comme un dernier cadeau à la population avant de disparaître, avait décidé de passer le prix de l'abonnement aux Park & Ride de CHF 12.- à 40.- par mois, soit une augmentation de plus de 200%.

Cette décision révèle un grand paradoxe: nous ne voulons pas que les gens viennent en ville en voiture, mais dans un même temps l'Agglo triple les tarifs pour les personnes qui laissent leur voiture à l'extérieur.

Pour les usagers·ères, cela commence à faire cher, en sachant qu'en plus de l'abonnement de parking, ils doivent encore payer l'abonnement du bus, pour une ou deux zones, selon le P+R utilisé. Cela va inévitablement inciter de nombreux usagers·ères à louer une place en ville ou à utiliser les places sur le domaine public, ce qui va augmenter le nombre de voitures en ville, et donc les bouchons.

De plus, cette décision prise quelques mois seulement avant la dissolution de l'Agglo et la reprise de ses compétences par l'ARS donne l'impression que les communes de l'actuelle Agglo se sont empressées de prendre une décision avant que davantage de communes n'aient voix au chapitre. D'un point de vue institutionnel, c'est pour le moins maladroit.

Mes questions au Conseil communal:

- Le Conseil communal, en tant qu'organe, respectivement via ses représentants au comité de l'Agglo, a-t-il soutenu cette mesure?
- Une analyse d'impact a-t-elle été réalisée pour évaluer les effets de cette augmentation sur la fréquentation des P& R et sur le trafic en ville? Si oui, quelles en sont les conclusions?
- Comment assurer la cohérence entre cette mesure d'augmentation et la politique de mobilité de la Ville, qui vise précisément à garder les voitures autant que possible en dehors de la ville?

Moussa Elias, syndic. Je ne répondrai qu'à la première question, puisque je suis le seul dernier "mohican" – dernier membre du Conseil communal – qui siège au comité de l'Agglomération, laquelle cessera d'exister dans deux heures et quatre minutes. Pour les autres questions, je passerai la parole au directeur de la Mobilité.

Dans la mesure où je suis membre de l'organe concerné, je ne peux pas répondre à la question de savoir "qui a pris la décision". Vous comprendrez qu'il s'agit là du principe de collégialité. En revanche, s'agissant de la première question, la réponse est bien évidemment oui.

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. Cette augmentation s'inscrit dans le cadre du règlement sur le stationnement des véhicules sur les parkings d'échange de l'agglomération de Fribourg, qui fixe des montants maximaux. Ces montants sont précisément de CHF 40.- par mois et de CHF 400.- par année, de sorte que la décision a pu être prise directement par le comité d'Agglomération.

S'agissant de la cohérence de cette mesure, même avec un abonnement à CHF 40.- par mois, une personne qui travaille à 100% paiera CHF 2.- par jour de stationnement. Même en y ajoutant l'abonnement Frimobil pour la zone 10, le coût reste bien en deçà d'une place de stationnement en ville de Fribourg, conformément à la politique de stationnement de la Ville de Fribourg. Il ne faut pas oublier non plus qu'avec un P & R, vous pouvez laisser votre véhicule toute la journée, contrairement à la plupart des places en ville, où la durée de stationnement est limitée.

Il n'y a donc pas de risque identifié qu'il y ait plus d'automobilistes qui viennent en ville de Fribourg par suite de cette décision. Au contraire, ces tarifs sont cohérents avec la stratégie de l'Agglomération, respectivement la future stratégie de l'ARS, ainsi qu'avec la stratégie cantonale en matière de P & R. Les anciens tarifs, qui étaient, il me semble, de CHF 12.- par mois, dataient des débuts de l'Agglomération. On se retrouvait avec des situations où les P & R étaient plus chers à l'extérieur de l'agglomération qu'à l'intérieur. On remet donc à niveau, afin d'encourager les pendulaires à se stationner le plus près possible de leur domicile et à effectuer la fin de leur trajet en transports publics. Nous limitons la surcharge de nos infrastructures routières.

J'ajoute un élément important, c'est celui des cartes journalières que propose la Ville de Fribourg dans le cadre des P & R. Le prix de celle-ci n'a pas été augmenté. Ces cartes ne s'adressent pas au trafic pendulaire des personnes qui viennent travailler en ville, mais aux visiteurs-ses et aux clients-es qui viennent faire tourner notre économie locale et fréquenter nos commerces. Le prix est resté inchangé et comprend automatiquement un trajet aller-retour en bus.

Wicht Pascal (UDC). Je remercie le Conseil communal pour cette réponse.

Affirmer que cette mesure n'aura aucun impact sur la circulation en ville me paraît un peu surprenant. Quiconque a suivi un cours d'économie sait que, parmi les premiers principes enseignés, il y a celui des biens substituables: lorsque l'on augmente le prix d'un des deux, toutes choses égales par ailleurs, cela tend à augmenter la demande pour l'autre. C'est assez basique. Je pense que c'est effectivement ce qui va se passer.

n° 27 (2026-2031) de François Miche (PS) relative à l'étude d'un éventuel dispositif de contrôle et de suivi sanitaire des pigeons

Miche François (PS). Le 14 juin, Bâle a approuvé un projet pilote de quatre ans avec des pigeonniers contrôlés et un suivi sanitaire. Le Conseil communal envisage-t-il d'étudier un dispositif similaire à Fribourg?

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. La présence en nombre des pigeons en ville, qui étaient historiquement domestiqués mais qui ont retrouvé leur liberté et qui se sont acclimatés au milieu urbain, entraîne des problèmes. En effet, les amas importants de

fientes dans des endroits qui sont à l'abri des intempéries ne se régénèrent pas. Il y a l'aspect visuel, mais au-delà de ça, l'acidité des déjections détériore les structures. De plus, ça contient surtout de nombreuses bactéries, notamment l'ornithose et la salmonellose. Ceci fait que la gestion de la présence des pigeons n'est pas un pur confort, c'est un réel problème de santé.

Plus concrètement sur la gestion, la régulation des pigeons est du ressort du Service cantonal des forêts et de la nature (SFN). La Police locale intervient sur demande du SFN ou des propriétaires privés et cette intervention se concentre prioritairement sur la prévention, à savoir des mesures que l'on peut mettre en place précisément pour éviter que les pigeons aillent se nicher dans des endroits abrités et ne prolifèrent ou ne fassent des déjections qui ne sont pas naturellement nettoyées (mise en place de filets, de piquets ou d'ultrasons). La Police locale dispose également d'une autorisation de capture, qu'elle utilise avec énormément de parcimonie. Il s'agit de capture au moyen d'appâts et, dans ce cas, les pigeons sont relâchés. C'est uniquement en dernier recours et en coordination avec le SFN qu'une euthanasie peut avoir lieu lorsque le spécimen concerné est malade et qu'il y a donc un risque de santé publique.

Le Conseil communal n'entend a priori pas s'écarter de cette gestion pragmatique, d'une part parce qu'il n'y a plus de pigeonniers en ville de Fribourg depuis 2021. Le dernier qui était géré par le SFN se trouvait à la Tour Henri. D'autre part, parce que la gestion a fait ses preuves. En 2025, le nombre d'heures dédiées par la Police locale à la gestion des animaux sauvages en ville de Fribourg (par exemple pigeons, corbeaux et chats) est de trente. On a une situation qui est stable en ce qui concerne les pigeons, car c'est une population qui s'autorégule actuellement naturellement. Il n'y a pas de changement à faire.

Pour conclure, je profite de rappeler qu'il est interdit de nourrir les oiseaux sur le territoire communal. Ce n'est pas pour embêter les gens, mais pour éviter la prolifération et pour des raisons de santé des animaux en question.

Miche François (PS). La réponse est très instructive, merci.

- n° 28 (2026-2031) de François Miche (PS) relative aux directives pour les artistes de rue

Miche François (PS). Les directives pour les artistes de rue datent de 2003 et elles frisent l'artistophobie, voire la xénophobie. D'autres villes ont simplifié leurs règles. Le Conseil communal est-il favorable à une refonte pour les adapter aux pratiques actuelles?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 29 (2026-2031) de François Miche (PS) relative aux personnes ukrainiennes avec un statut S qui obtiendront un permis B automatiquement après cinq ans

Miche François (PS). Dès 2027, les réfugiés ukrainiens pourront obtenir un permis B, ce qui augmentera les coûts pour les collectivités. Le Conseil communal a-t-il évalué l'impact financier pour Fribourg et est-ce que le Canton l'en tient informé?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Après cinq ans de séjour, en Suisse, les personnes avec statut S vont obtenir automatiquement un permis de séjour de type B.

Le permis B restera délivré en lien avec la loi fédérale sur l'asile. Dès lors, la compétence pour délivrer l'aide sociale à ce public ne concernera pas directement la Ville de Fribourg, mais le Canton. La Ville devra prendre en charge des prestations sociales hors LASoc, notamment les cotisations AVS. Le passage au permis B n'aura, selon nos informations actuelles, pas d'autres effets pour la Ville.

Miche François (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 30 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative aux mesures mises en place par la Ville pour aider la population fribourgeoise à survivre à la canicule

Maillard Sandy (DAS · WAS). Je me rends compte que cette question sera redondante par rapport celle posée par Camille Goy – à ce titre, je salue toutes les interventions qui ont été faites en ce sens et particulièrement la proposition de François Yerly-Brault et Marc Vonlanthen –, mais je la pose quand même car elle parle d'autres groupes d'êtres vivants que ceux déjà mentionnés, notamment les animaux et végétaux.

Les canicules sont un sujet politique, on l'a bien compris. Ce sont les symptômes prégnants de l'effondrement climatique en cours. Ce sont aussi les prévisions de milliers de rapports scientifiques internationaux qui alertent depuis plus de 60 ans et qui sont délibérément ignorés par nos gouvernements. Ce sont les conséquences directes de décisions et d'actions politiques portées par les partis politiques qui soutiennent le système économique capitaliste au détriment du vivant. Ceci n'est plus à prouver.

Des milliers d'êtres humains et des millions d'espèces animales et végétales en meurent. Certains groupes sociaux sont plus touchés que d'autres: enfants et personnes âgées, familles précarisées qui vivent à l'étroit dans des appartements mal isolés, personnes hébergées dans des centres et camps d'asile, personnes en détention, personnes sans abri, animaux et arbres.

Les canicules, comme tout phénomène météorologique, mettent en exergue les inégalités entre personnes de différentes origines et appartenant à différentes classes sociales, entre êtres humains et non-humains, et révèlent la violence du système capitaliste.

Dans ce contexte, le groupe DAS · WAS souhaite demander quelles mesures concrètes la Ville de Fribourg a-t-elle mises en place pour aider la population fribourgeoise humaine, animale et végétale, à survivre à la canicule, d'autant plus qu'une troisième vague est annoncée?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 31 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative au renforcement des classes germanophones de la ville de Fribourg / bezüglich der Stärkung der deutschsprachigen Klassen in der Stadt Freiburg

Wyss Lisa (DAS · WAS). Letzte Woche hat der Verein "Schule und Elternhaus der Stadt Freiburg und Umgebung" gemeinsam mit 161 Unterzeichnenden eine Petition eingereicht, die den Gemeinderat auffordert, in Zukunft Tests durchzuführen, die "ausreichende

Deutschkenntnisse als Voraussetzung für die Einschulung in eine deutschsprachige Schule" bestimmen sollen. Dies ist aus unserer Sicht höchst problematisch:

- aus der Perspektive der (sprachlichen und allgemeinen) Entwicklung des Kindes, ein Prozess, der mit vier Jahren noch in vollem Gang ist (heutige Studien belegen, dass die sprachliche Entwicklung nicht isoliert zu betrachten ist, sondern Teil eines Ganzen darstellt – und dementsprechend kann es beispielsweise durchaus sein, dass diese sich mit dem schulischen Eintritt bedeutend verändert).
- aus einer sozialen Perspektive, die Inklusion und Chancengerechtigkeit als wichtige Voraussetzungen für sozialen Zusammenhalt betrachtet – dazu gehört aus unserer Sicht auch das in Frage stellen von weissen und deutschsprachigen Privilegien in einer zunehmend pluralistischen und mehrsprachigen Gesellschaft.
- aus einer institutionellen Perspektive, die inklusive Schule und Zweisprachigkeit fördern will.

Ebenfalls fragen wir uns, ob die vier deutschsprachigen Primarschulen in der Stadt bei einer Einführung von Sprachtests und damit vielleicht verbundener Verunsicherung bei den interessierten Eltern noch genügend Schüler·innen vereinen würden, um jährlich eine Klasse aufzumachen. Falls dem nicht so wäre, könnten die Schulen gemäss Artikel 50 des Schulgesetzes als solche voraussichtlich nicht mehr weiterbestehen.

Le sujet est bien connu dans les écoles. En effet, pour sensibiliser les parents aux enjeux d'une scolarisation en allemand, le Service de l'enseignement germanophone organise des séances d'information en collaboration avec la Ville avant l'inscription à l'école.

A la lumière de ces constats, nous souhaitons poser les questions suivantes au Conseil communal:

- Comment le Conseil communal se positionne-t-il face à cette pétition?
- Quelle stratégie vise-t-il pour promouvoir le bilinguisme dès le plus jeune âge et de manière continue?
- Quelles pistes envisage-t-il pour investiguer certains défis soulevés par les pétitionnaires, notamment la supposée charge supplémentaire pour les enseignants·es?
- Comment prévoit-il de tenir compte des connaissances actuelles en matière de développement linguistique et général précoce, d'une part, et de la reconnaissance active de notre société plurielle et post-migratoire, d'autre part qui, nous le savons, est indispensable pour atteindre le but d'une société inclusive et équitable?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

n° 32 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des services de l'administration communale

Coursin Attila (DAS · WAS). Ces dernières années, l'utilisation de l'intelligence artificielle s'est généralisée dans l'ensemble de la société et pose beaucoup de questions, notamment éthiques, écologiques, mais aussi de protection des données. Nous pensons que la Ville de Fribourg se doit d'avoir un positionnement clair sur l'utilisation de cet outil au sein de ses services et souhaitons poser les questions suivantes:

- Est-ce que les collaborateur·rice·xs la Ville de Fribourg ont l'autorisation d'utiliser une IA? Si oui, lesquelles? Si non, comment la non-utilisation de l'IA au sein des services de la Ville est-elle garantie?
- Existe-t-il un règlement concernant l'utilisation de l'IA? Si oui, en quoi consiste-t-il?
- Suivant les IA, les données de recherche sont protégées uniquement lors d'un abonnement payant. Est-ce que la Ville de Fribourg dispose d'un abonnement pour une IA pour l'ensemble de ses collaborateur·rice·xs et si oui lequel? Si non, comment la protection des données est-elle garantie?
- La voracité énergétique de l'IA est largement documentée et semble peu compatible avec les objectifs de développement durable affichés notamment par la charte de durabilité de la Ville de Fribourg. L'utilisation de l'IA au sein des services de la Ville est-elle remise en question au travers de ces objectifs de durabilité?
- L'utilisation de l'IA dans le domaine du graphisme pose de réelles questions éthiques. Est-ce que la Ville de Fribourg exprime clairement ses exigences en ce sens lorsqu'elle mandate des prestataires pour sa communication?
- Dans la réponse du Conseil communal à la question n° 354 de la dernière législature, concernant l'utilisation de l'IA dans des communications visuelles de la Ville, la création d'un groupe de travail sur l'utilisation de ces outils au sein des services communaux a été évoquée. Qu'en est-il une année après?

Moussa Elias, syndic. La réponse exhaustive à la question sera apportée lors d'une séance ultérieure.

Cependant, je peux déjà vous confirmer que le Conseil communal a adopté une directive concernant l'utilisation de l'IA dans l'administration communale, qui fait partie intégrante des éléments qui sont transmis aux collaborateurs·rices de l'administration et qui encadre l'utilisation de l'IA à l'intérieur de l'administration communale.

Il sera répondu à cette question de manière plus complète lors d'une prochaine séance.

- n° 33 (2026-2031) de Gérald Collaud (CG) relative l'espace de stationnement prévu pour les cars le long de la rue Louis-d'Affry

Collaud Gérald (CG). Le long de la rue Louis-d'Affry, un espace est prévu pour que les cars puissent déposer ou prendre des personnes. Malheureusement, aux heures d'ouverture des commerces de la gare, ces places sont littéralement squattées par des véhicules dont les propriétaires vont faire leurs courses. Dernièrement un car a dû aller jusqu'aux Grand-Places pour déposer ses clients·es qui ont par conséquent manqué leur train. De plus, ces voitures engendrent un risque accru pour les cyclistes qui passent sur la bande cyclable et prennent ainsi le risque de se retrouver face à une portière ouverte, de manière imprévue. Cette situation n'est pas acceptable.

La Ville compte-t-elle rapidement prendre des mesures pour mettre fin à ces parcsages systématiques illégaux?

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. Je vais me permettre de répondre directement en prenant le risque que la réponse ne soit pas satisfaisante.

Je précise d'abord que la rue Louis-d'Affry n'est pas utilisée par les transports publics et surtout plus par les bus de ligne qui s'arrêtent maintenant depuis plusieurs années à Saint-

Léonard. Il n'y a officiellement plus d'arrêts de bus voyageurs à la rue Louis-d'Affry, derrière la gare. C'est pour cette raison que depuis avril 2026, ces places pour les cars ont été remplacées par des places pour les poids lourds, pour les livraisons destinées à la Coop et à la Migros. Les livraisons ne sont pas impactées, en principe. Il y a eu un petit changement de dimensionnement de la chaussée. Cette reconfiguration a permis de combler un déficit, celui pour les places des deux-roues autour de la gare de la ville de Fribourg. Aussi, l'espace à disposition des bus a été réduit au profit de places pour les deux-roues, qui sont aujourd'hui très utilisées et qui répondent clairement à une demande. Cette reconfiguration a aussi permis de faciliter les contrôles, de les rendre plus efficaces par la Police locale, précisément pour les situations que vous dénoncez. Ainsi, il est interdit de se parquer là-bas et s'ils le font ils reçoivent une amende et ils continueront à en recevoir jusqu'à une configuration définitive de cette rue. Elle va être amenée à évoluer dans le cadre des projets gare étape 2 et TransAgglo.

Collaud Gérald (CG). Je prends note de la réponse.

- n° 34 (2026-2031) de Vanessa Cojocar (DAS · WAS), Attila Coursin (DAS · WAS), Sandy Maillard (DAS · WAS), Sébastien Peiry Folly (DAS · WAS), Anne Perriard (DAS · WAS), Célestine Waeber (DAS · WAS) et Lisa Wyss (DAS · WAS) relative à la surveillance des manifestant·e·x·s, à la reconnaissance faciale, aux liens potentiels avec l'extrême droite et à la formation de la Police locale

Maillard Sandy (DAS · WAS). À la suite de la manifestation contre le génocide en Palestine du 11 octobre 2025 à Berne, la Police cantonale bernoise a publié les photographies non floutées de 31 personnes recherchées, acte totalement disproportionné portant par ailleurs gravement atteinte à l'intégrité de ces personnes et au principe de la présomption d'innocence. Des militants d'extrême droite de la Junge Tat, groupuscule ouvertement néonazi et connu pour ses liens avec la police et l'armée suisse, ont utilisé des outils d'intelligence artificielle et de reconnaissance faciale pour identifier ces personnes et diffuser leurs données personnelles sur les réseaux sociaux, pratique totalement illégale. Les informations récoltées par ce groupuscule auraient été utilisées par la Police bernoise, soulevant des questions graves sur la porosité entre police et milices d'extrême droite. De même, lors de la manifestation autorisée du 22 novembre 2025 organisée par le Collectif "Solidarité avec la Palestine-Fribourg" en ville de Fribourg, de nombreux·ses agent·e·x·s cantonaux et communaux étaient muni·e·x·s de caméras filmant les manifestant·e·x·s à des fins claires d'identification.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser au Conseil Communal les questions suivantes. Je n'en mentionne que quelques-unes à l'oral, les autres figurent dans la version écrite.

- La Police locale utilise-t-elle ou a-t-elle utilisé des outils de reconnaissance faciale, d'intelligence artificielle ou des bases de données d'images issues de sources ouvertes, comme les réseaux sociaux, pour identifier des manifestant·e·x·s?
- Le Conseil communal confirme-t-il qu'exploiter de telles données obtenues via des tiers serait illégal, et que le droit de manifester, droit humain fondamental, doit être garanti sans que la participation à une manifestation, autorisée ou non, n'expose les citoyen·ne·x·s à une surveillance disproportionnée?
- Est-ce que le Conseil communal peut confirmer que la Police locale n'entretient aucune relation de coopération, formelle ou informelle, avec le groupuscule de la Junge Tat ou tout autre mouvement d'extrême droite?
- Quelles procédures internes existent pour détecter, signaler et sanctionner tout membre du corps de police affilié·e·x·s à de telles organisations?

- Quelles formations concrètes et obligatoires les agent·e·x·s de la Police locale reçoivent-ils en matière d'antiracisme, de lutte contre les discriminations de genre et de droits LGBTIQ+?
- Par quels organismes et à quelles fréquences ces formations sont-elles dispensées?
- Des audits indépendants ont-ils été réalisés sur la culture interne du corps de police à cet égard, et si oui, quels en ont été les résultats? Si non, est-ce prévu et dans quels délais?

Moussa Elias, syndic. En termes de forme, le règlement du Conseil général ne prévoit pas la possibilité de déposer des questions écrites. Cela veut dire que si vous posez des questions auxquelles vous souhaitez que le Conseil communal y réponde, vous devez les transmettre in extenso à l'oral. Le Conseil communal peut, en revanche, lui, répondre par écrit. C'est une différenciation de procédure par rapport au Canton. Si vous souhaitez obtenir une réponse exhaustive à toutes vos questions, je vous invite à toutes les poser oralement.

Je vous rappelle que les compétences de la Police locale ne sont de loin pas les compétences de la Police cantonale fribourgeoise et encore moins du corps de Police bernois ou genevois ou autres. Nous sommes vraiment dans des répartitions de compétences totalement différentes.

Maillard Sandy (DAS · WAS). En fait, j'ai écourté les questions pour gagner du temps, mais je vous remercie pour l'information.

Je me permets donc de poser quand même les deux questions supplémentaires:

- Dans quel cadre légal les images des manifestant·e·x·s ont-elles été captées et conservées par la Police locale?
- Est-ce qu'il existe un protocole commun de surveillance des manifestant·e·x·s entre Police locale et Police cantonale fribourgeoise, et des informations ont-elles été échangées avec d'autres cantons, notamment Berne? Si oui, dans quel cadre légal?

Concernant les compétences, c'est exactement pour cela que nous avons focalisé les questions sur la Police locale. C'est aussi là que certains enjeux se jouent.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autres interventions

Delaloye Sophie (PS). Nous tenons à vous remercier pour l'organisation de la sortie de samedi dernier. Je crois qu'elle a été très appréciée par les personnes qui y ont pris part.

Le président. Merci. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.
Je vous remercie pour votre participation et vous souhaite d'excellentes vacances.

La séance est levée à 22.21 heures.

Fribourg, le 20 juillet 2026
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président

Jean-Noël GEX



Le secrétaire de Ville adjoint

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.